



**NATIONS UNIES**  
SENEGAL



# Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement Durable UNCF 2019-2023



## **RAPPORT SUR LES RESULTATS DE 2020**





# Table des Matières

---

|   |    |
|---|----|
| Préface du coordonnateur résident   | 6  |
| Les Agences des Nations Unies qui travaillent au Sénégal  | 7  |
| Principaux Partenaires du Système de développement des Nations unies au Sénégal   | 8  |
| Les statistiques clés des 14 régions du Sénégal   | 10 |
| <b>CHAPITRE 1 : PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS DANS LE CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL DU SÉNÉGAL 2020</b>                               | 11 |
| <b>CHAPITRE 2 : LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTEINTS PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE UNCF EN 2020</b> | 14 |
| <b>CHAPITRE 3 : LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTEINTS PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE UNCF EN 2020</b> | 14 |
| <b>2.1.</b> 2.1. Aperçu des résultats du cadre de coopération   | 15 |
| <b>2.2.</b> 2.2. Progrès vers la réalisation des résultats de UNCF  | 18 |
| <b>2.3.</b> 2.3 Résultats Partenariats et financement des ODD   | 37 |
| <b>2.4.</b> 2.4 Résultats « Unis dans l'action »  | 38 |
| <b>2.5.</b> 2.6 Aperçus de la situation financière 2020   | 46 |
| <b>CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES ET OPPORTUNITÉS POUR 2021</b>  | 47 |
| <b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS</b>  | 50 |
| <b>ANNEXE</b>   | 51 |

# SIGLES ET ACRONYMES

|                         |   |
|-------------------------|---|
| ADEPME                  | Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises  |
| AEP                     | Adduction en Eau Potable  |
| AGR                     | Activités génératrices de revenus   |
| ANACIM                  | Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie   |
| ANCPT                   | Agence Nationale de la Case des Tout-petits   |
| ANGMV                   | Agence Nationale de Grande Muraille Verte   |
| ANSD                    | Agence Nationale de la Statistique et de la démographie   |
| APROVAG                 | Association des Producteurs de la Vallée du Fleuve Gambie   |
| ARD                     | Agence Régionale de Développement   |
| ATPC                    | Assainissement Total Piloté par les Communautés   |
| BBB                     | Building Back Better  |
| BOS                     | Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent   |
| CCA                     | Common Country Analysis   |
| CCI                     | Centre du Commerce International  |
| CDPE                    | Comité Départemental de Protection de l'Enfant  |
| CEDEAO                  | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest   |
| CES                     | Cellule économie de la santé  |
| CESE                    | Conseil Economique Social et Environnemental  |
| CLM                     | Cellule de Lutte contre la Malnutrition   |
| CMU                     | Couverture Maladie Universelle  |
| CNAV/BCV                | Cellules nationales d'appui à la vulgarisation des banques céréalières villageoises   |
| CNCR                    | Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux   |
| CNRF                    | Centre National de Recherches Forestières   |
| COPILDV/GF/<br>COVID-19 | Comité de Pilotage de la plateforme nationale sur les Directives volontaires et la gouvernance foncière au Sénégal<br>COVID-19 fait référence à « Coronavirus Disease 2019 », la maladie provoquée par un virus de la famille des Coronaviridae, le SARS-CoV-2. |
| CPDN                    | Comité de pilotage du dialogue national   |
| DAPSA                   | Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles   |
| DEEG                    | Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre  |
| DER                     | Direction de l'Entreprenariat Rapide  |
| DGPSN                   | Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale  |

|             |  |
|-------------|--|
| DIPE        | Développement intégré de la Petite enfance                                       |
| DSME        | Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant                                  |
| FAO         | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture              |
| FCD         | Fonds Décentralisés d'Adaptation au climat                                       |
| FDAL        | Fin de la Défécation à l'Aire Libre  |
| FEM         | Fonds pour l'Environnement Mondial   |
| FIDA        | Fonds International de Développement Agricole                                    |
| FNDASP      | Fonds national de développement agrosylvopastorale                               |
| FNUAP       | Fonds des Nations Unies pour la Population                                       |
| GAR         | Gestion Axée sur les Résultats   |
| GHM         | Gestion de l'Hygiène des Menstrues   |
| GIE         | Groupement d'Intérêt Economique  |
| HACT        | Approche Harmonisée des Transferts de Fonds                                      |
| HCCT        | Haut Conseil des Collectivités Territoriales                                     |
| HIMO        | Haute Intensité de Main d'œuvre  |
| IEC         | Information, Education et Communication  |
| INP         | Institut National de Pédologie   |
| IREF        | Inspection Régionale des Eaux et Forêts  |
| ISRA        | Institut sénégalais de Recherche Agricole  |
| MAER        | Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural                              |
| LNOB        | Leave No One Behind  |
| MDE         | Maison des Eleveurs  |
| MDIPMI      | Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyenne Industries       |
| ME          | Mariage d'Enfant   |
| MEFPA       | Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat         |
| MEN         | Ministère de l'Education Nationale   |
| MGF         | Mutilations génitales féminines  |
| MIJA        | Modèle d'insertion des jeunes agri-preneurs                                      |
| MSAS        | Ministère de la Santé et de l'Action Sociale                                     |
| ODD         | Objectifs du Développement Durable   |
| OFNAC       | Office national de lutte contre la fraude et la corruption                       |
| ONUDI       | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel                  |
| OP          | Organisation de Producteurs  |
| PAA         | Purchase Africa from Africans  |
| PAF/AGRIFED | Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable         |
| PAM         | Programme Alimentaire Mondial  |
| PAP2A       | Programme d'Actions Prioritaire Accélééré et Ajusté                              |
| PARFA       | Projet d'Appui à la Résilience des Filières Agricoles                            |
| PASEMEPP    | Projet multi-acteurs d'appui au suivi et à l'évaluation des politiques publiques |
| PCIME       | Prise en charge intégrée des Maladies de l'Enfant                                |
| PCP         | Programme de partenariat Pays  |
| PDC         | Plan de Développement Communal   |

|        |   |
|--------|---|
| PE     | Protection de l'Enfant  |
| PEC    | Prise en Charge du paludisme  |
| PME    | Petite et moyenne entreprise  |
| PNBSF  | Programme National de Bourse de Sécurité Familiale                      |
| PNDSS  | Plan National de Développement Sanitaire et Social                      |
| PNUAD  | Programme des Nations Unies pour l'Assistance au Développement          |
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le Développement                       |
| POS    | Procédures Opérationnelles Standard                                     |
| PSE    | Plan Sénégal Emergent   |
| PTF    | Partenaires Techniques et Financiers                                    |
| PTIP   | Programme Triennal d'Investissement Public                              |
| REFAN  | Réseau des Femmes Agricultrices du Nord                                 |
| RNU    | Registre National Unique  |
| SAED   | Société Nationale D'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta   |
| SDMR   | Surveillance de décès maternel et riposte                               |
| SERP   | Socio-economic Response Plan  |
| SNAEF  | Stratégie nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes         |
| SNFS   | Stratégie Nationale de Protection Sociale                               |
| SNLCC  | Stratégie nationale de lutte contre la corruption                       |
| SNPE   | Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant                           |
| SNU    | Système des Nations Unies   |
| SRAJ   | Santé de la Reproduction des Adolescents et des jeunes                  |
| SRMNIA | Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent |
| TETU   | Tri-évaluation traitement d'urgence                                     |
| TPME   | Très Petites et Moyennes Entreprises                                    |
| UA     | Union Africaine   |
| UE     | Union Européenne  |
| UIT    | Union Internationale des Télécommunications                             |
| UNDCO  | United Nations Development Coordination Office                          |
| UNCF   | United Nations Cooperation Framework                                    |
| VAC    | Violence against Children   |
| VBG    | Violences basées sur le genre   |
| VGMS   | Violences de genre en milieu scolaire                                   |
| WASH   | Eau, Hygiène et Assainissement  |
| ZLECAF | Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf)                   |

# Préface du coordonnateur résident



Au nom de toute l'Equipe Pays des Nations Unies au Sénégal et à mon nom propre, je suis ravi de vous présenter notre Rapport Annuel 2020 qui est le fruit d'un travail conjoint entre le Gouvernement du Sénégal et le Système des Nations Unies (SNU). Nous remercions à cet effet, le Gouvernement à travers le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, les Agences, Fonds, et Programmes des Nations Unies présentes au Sénégal, la Société civile, le Secteur privé ainsi que les Partenaires damarquables à l'atteinte des résultats collectifs que nous avons enregistrés en 2020.

Ce Rapport reflète les réalisations collectives et les défis de la mise en œuvre de la deuxième année du cycle de notre Cadre de Coopération des Nations Unies (UNCF) 2019-2023 ainsi que les performances que nous avons enregistrées en tant Système dans le soutien apporté au Gouvernement du Sénégal au travers de sa réponse à la pandémie de la COVID -19.

L'année 2020 correspond à la deuxième année de mise en œuvre Réforme du Système de Développement des Nations Unies (SDNU) adoptée le 31 mai 2018 par l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers la Résolution A/RES/72/279. Le but de la réforme est de : i) renforcer le leadership, l'efficacité, l'efficience et la redevabilité du SDNU dans sa mission d'accompagner les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; ii) repositionner le SDNU pour en faire une organisation plus réactive qui produit de meilleurs résultats pour les populations et la planète.

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour le Sénégal et au moment d'écrire ces lignes nous avons une pensée pieuse pour les personnes chères que nous avons perdues et qui resteront gravées dans nos cœurs et dans nos mémoires. Je tiens à cet effet à rendre un hommage mérité au Gouvernement du Sénégal et aux populations pour les sacrifices consentis

pour une riposte rapide et efficace face à cette pandémie.

En outre, il est bon de souligner que l'ampleur du choc consécutif à cette pandémie a nécessité le réaménagement des interventions de développement à travers le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) 2019 – 2023 qui non seulement, donne une réponse renforcée à ce choc, mais assoit les bases d'une relance économique forte qui devrait maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement adoptée.

En 2020, grâce à la confiance continue de nos partenaires et au soutien de l'ensemble du SNU, nous avons pu investir \$102.422.777 pour faire avancer l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal.

Ce présent Rapport annuel au Secrétaire Général par l'intermédiaire de United Nations Development Cooperation Office (UNDCO) et au Gouvernement du Sénégal, sur la mise en œuvre de UNCF 2019-2023, avec des données à temps réel via UN INFO, est un élément important de redevabilité du SNU.

Il permet de faire le bilan des progrès collectifs accomplis en 2020 dans le soutien à la mise en œuvre du PAP2A 2019 – 2023 du PSE, de l'Agenda 2030 et des ODD.

Il nous reste cependant beaucoup de défis à relever en 2021, qui constitue au même titre que 2020 une année très difficile pour le Sénégal avec l'impact socioéconomique négatif de la pandémie de la COVID-19 sur les populations les plus vulnérables. Toutefois nous restons confiants et convaincus que l'Equipe Pays ainsi que toutes les autres entités du SNU, en collaboration avec les Partenaires au développement, vont continuer à travailler de manière cohérente et efficace pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation de ses priorités nationales.

# Les Agences des Nations Unies qui travaillent au Sénégal



Programme  
Alimentaire  
Mondial



Organisation  
internationale  
du Travail



UN Information Centre



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



ONUSIDA



UNOPS



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNODC



OCHA



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT



Investir dans les  
populations rurales



UNDSS



UN  
VOLUNTEERS



Organisation  
mondiale de la Santé



ICAO



The African Institute for Economic Development and Planning (IAEP)



Microfinance • Capital Development



# Principaux Partenaires du Système de développement des Nations unies au Sénégal

---

Les entités du SNU au Sénégal sont reconnaissantes aux bailleurs de fonds qui ont rendu possible la réalisation des plusieurs activités dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et plus globalement dans l'accompagnement du Sénégal, notamment :

L'Agence Belge de Développement (Enabel), l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement, l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), l'Alwaleed Bin Talal Foundation, la Banque Mondiale, le BMZ Allemagne, la BNP Paribas, le Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (PRM) du Département d'Etat Américain, le Canada, le Center for Disease Control and Prevention (CDC) – USA, DFID - Royaume Uni, États-Unis, France, KOICA - Corée du Sud, le Japon, le Luxembourg, Orange SONATEL, le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE), le Royaume des Pays-Bas, le Royaume Uni, la Suède, l'Union Européenne, l'USAID.

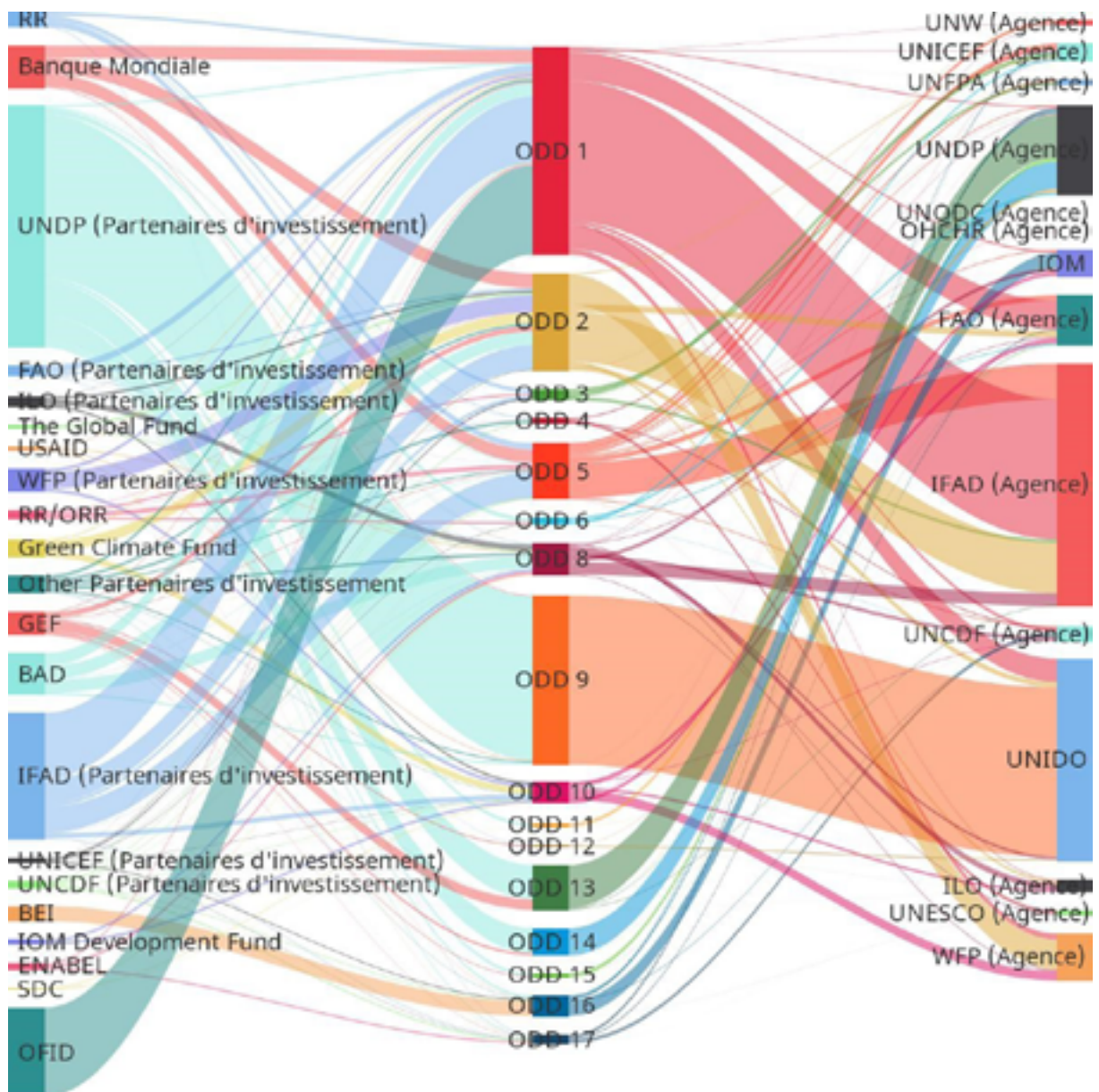
Les Agences du SNU et les institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et les banques multilatérales et régionales de développement (BAD, BEI, OFID) ont mis en place des partenariats dans le cadre de projets et programmes en lien principalement avec les ODD 1, 2 et 3. Les Agences d'aide au développement (USAID, SDC, ENABEL, BMZ) constituent aussi des partenaires d'investissement privilégiés des agences du SNU.

Des fonds du secteur privé ont également été mobilisés

avec en guise d'exemple la Fondation SONATEL pour le projet de transformation digitale de l'administration, BNPPARIBAS dans le cadre de l'initiative « Panier de la ménagère » et le PAF/AGRIFED et EXIMBANK Chine.

Les Global Funds ont été mis à contribution dans la mobilisation de ressources notamment le Response and Recovery Multi Partner Trust Fund (MPTF), le Global Environment Facilities (GEF), Partnership for Action on Green Economy (PAGE) et le Green Climate Fund.





Le graphique montre comment en 2020, les investissements ont contribué au travail de différentes Agences du SNU et Partenaires pour faire avancer les ODD au Sénégal. La largeur des lignes représente la quantité relative de ressources investies.

# Les statistiques clés des 14 régions du Sénégal



Source : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)



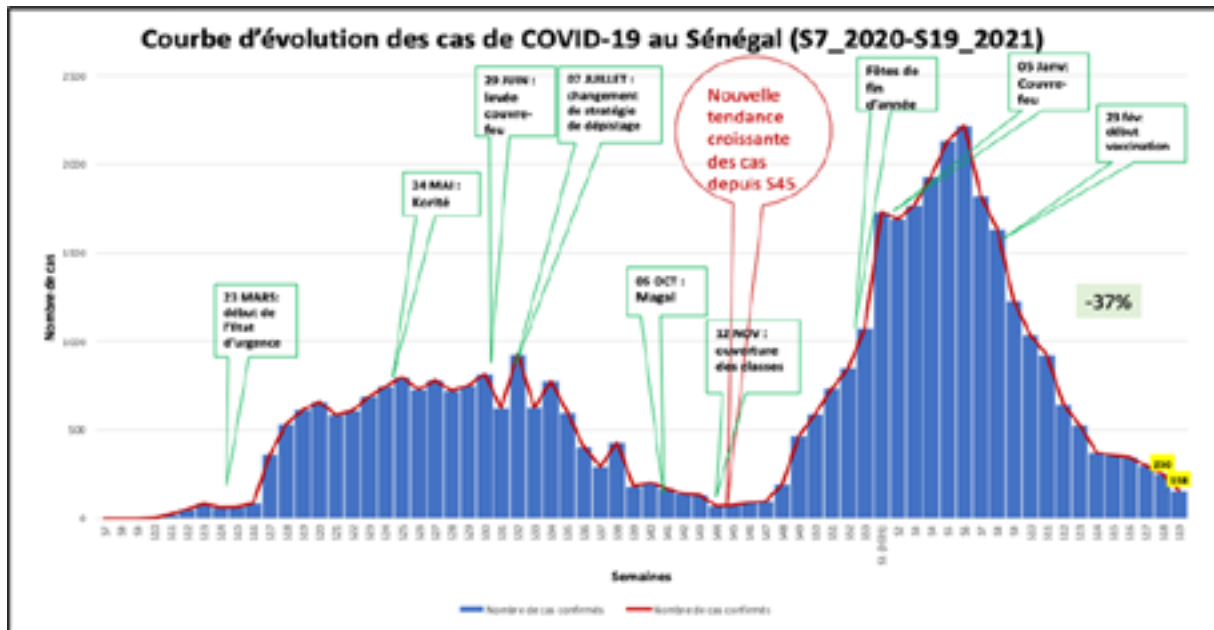
**PRINCIPAUX  
DÉVELOPPEMENTS DANS  
LE CONTEXTE NATIONAL  
ET RÉGIONAL DU SÉNÉGAL  
2020**

**1**



Grâce à la mise en œuvre d'un plan de développement global, le Plan Sénégal Emergent (PSE) depuis 2014, le Sénégal a connu des taux de croissance économique élevés qui ont atteint en moyenne 6% entre 2014 et 2019. Toutefois,

cette période de croissance forte a été interrompue par la pandémie de la COVID-19, qui a commencé comme une crise sanitaire et s'est rapidement transformée en crise socio-économique.



La crise a touché le Sénégal par plusieurs canaux parmi lesquels le commerce extérieur, les investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des migrants. Les mesures barrières introduites par le Gouvernement pour minimiser les grands rassemblements afin d'arrêter la propagation du coronavirus à l'instar du couvre-feu et de la fermeture des frontières, ont non seulement freiné la consommation intérieure et l'investissement privé mais également contribué à faire augmenter le chômage.

189 pays en 2020. Entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 10,7 ans, les années de scolarité moyennes ont augmenté d'un an et les années de scolarité prévues ont augmenté de 4,1 ans. Malgré cette amélioration, le Sénégal reste dans la catégorie de faible développement humain, selon le rapport. Son indice à 0,512 est également inférieur à la moyenne de 0,547 pour l'Afrique subsaharienne



Par rapport à la même période de l'année 2019, le PIB réel du T4 de 2020 a connu une croissance de 2,9% (ANSD). En conséquence, la croissance du PIB réel pour l'année 2020 était de 1,9% contre 4,4% en 2019 (ANSD). Malgré le ralentissement, le Sénégal a évité une récession l'année dernière contrairement à de nombreux autres pays.

| Tendance de l'IHD au Sénégal |                                   |                           |                         |                               |                 |
|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------|
|                              | L'espérance de vie à la naissance | Attendu ans de scolarités | Moy années de scolarité | RNB par Hatitant (2017 PPA S) | Valeur de l'IHD |
| 1990                         | 57,2                              | 4,5                       | 2,2                     | 2,239                         | 0,376           |
| 1995                         | 57,4                              | 4,8                       | 2,1                     | 2,239                         | 0,378           |
| 2000                         | 57,8                              | 5,4                       | 1,9                     | 2,356                         | 0,39            |
| 2005                         | 60,6                              | 6,7                       | 2,4                     | 2,633                         | 0,434           |
| 2010                         | 64,3                              | 8                         | 2,4                     | 2,721                         | 0,468           |
| 2015                         | 66,7                              | 9,3                       | 2,9                     | 2,903                         | 0,506           |
| 2016                         | 67,1                              | 9,3                       | 2,9                     | 2,988                         | 0,509           |
| 2017                         | 67,4                              | 9,2                       | 3                       | 3,114                         | 0,512           |
| 2018                         | 67,7                              | 9,1                       | 3,1                     | 3,230                         | 0,516           |
| 2019                         | 67,9                              | 8,6                       | 3,2                     | 3,309                         | 0,512           |

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain 2020

Selon le Rapport sur le développement humain 2020 du PNUD, l'indice de Développement Humain du Sénégal (IDH) était de 0,512 en 2019 et classait le pays 168e sur

La pandémie de la COVID-19 a probablement aggravé les indicateurs socio-économiques du Sénégal. La Banque Mondiale a estimé que le taux de pauvreté pourrait passer à 40% en 2020, contre 38% en 2019 puis qu'environ 85% de tous les ménages et les entreprises ont subi une baisse de leurs revenus. En générale, la baisse de l'activité économique dans tous les secteurs, en particulier le tourisme et le commerce, a entraîné une réduction du revenu disponible et une augmentation du chômage. Une enquête sur les impacts de la COVID-19 sur le marché du travail par ANSD a indiqué que 67,6% de la population a été touchée par la pandémie. L'effet était plus prononcé en milieu urbain où 71,9% des personnes occupées sont concernées contre 61,9% en zone ruraux. De plus, l'enquête a montré que la pandémie a plus affecté les hommes (70,0%) que les femmes (63,6%) et les employeurs et les indépendants non agricoles sont les plus touchés par la pandémie.

Pour faire face à la crise, la réponse immédiate du Gouvernement était le Plan de Résilience Économique et Sociale (PRES) pour soutenir une économie en ralentissement et des segments vulnérables de la population. Avec l'appui des partenaires internationaux, un fond de 1000 milliards FCFA a été lancé par l'Etat. Afin de booster la résilience socio-économique à moyen et long terme, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP2) a été révisé et est devenu PAP Ajusté et Accélééré (PAP2A) de 2020-2023. Le plan révisé est stratégiquement orienté vers des objectifs de développement endogène afin de limiter les chocs externes.

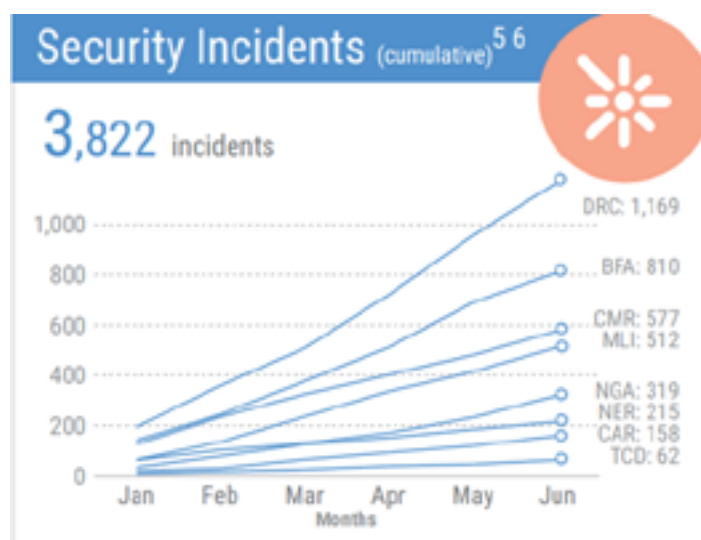
L'Équipe Pays des Nations Unies au Sénégal apporte un soutien au Gouvernement pour renforcer la résilience des populations. L'analyse de l'impact de la COVID-19 et du CCA révisé comprenait une évaluation approfondie des risques posés par le choc pandémique de la COVID-19, qui a exacerbé les vulnérabilités préexistantes au Sénégal et annulé certains des progrès accomplis vers l'Agenda 2030. Cette évaluation et les initiatives contenues dans le SERP fournissent des pistes sur la manière de renforcer la résilience afin de faire avancer les interventions post-pandémiques ainsi que les interventions des Nations Unies pour soutenir spécifiquement les groupes vulnérables, en faisant progresser l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Via le SERP, le SNU a fait une offre de 661 989 981 USD pour soutenir le Gouvernement à faire face à la crise, à renforcer la résilience post-pandémie et à faire avancer les ODD.

La pandémie a aggravé le déficit dû à la baisse des recettes fiscales en raison de la réduction de l'activité économique et à la hausse des dépenses publiques pour atténuer l'impact de la pandémie. Par conséquent, la dette publique devrait atteindre 67,6% du PIB en 2020 (FMI). Le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de Nations Unies, a lancé le cadre de financement national intégré (INFF) en novembre 2020. La réussite de cet exercice révélera les moyens de surmonter les défis de la mobilisation des financements pour le

développement.



Dans le contexte régional, les menaces de sécurité se sont multipliées dans toute l'Afrique de l'Ouest en raison de la présence de réseaux terroristes au Mali et dans le nord du Nigeria avec des risques de propagation dans les pays voisins comme le Sénégal. La vulnérabilité des pays sahéliens est en partie due à la faiblesse des conditions socio-économiques et la sécheresse. La Stratégie Intégrée pour le Sahel (UNISS) des Nations Unies, basée sur trois thèmes sécants (sécurité, gouvernance et résilience), vise à réduire la vulnérabilité socioéconomique des populations de la région du Sahel.



Source: OCHA West and Central Africa Humanitarian Dashboard January to June 2020

Le Sénégal peut capitaliser sur les opportunités commerciales présentées par la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) qui a débuté le 1er janvier 2021. La ZLECAf est la plus grande zone de libre-échange du monde. Ce grand marché de 1 milliard de personnes crée de grandes opportunités pour les entreprises africaines et a la capacité de sortir des millions de personnes de la pauvreté s'il est pleinement exploité. Cela nécessitera cependant un renforcement des capacités, une infrastructure et un environnement commercial améliorés, ainsi qu'une connectivité abordable.



**LES PRINCIPAUX  
RÉSULTATS ATTEINTS PAR  
LE SYSTÈME DES NATIONS  
UNIES À TRAVERS LA MISE  
EN ŒUVRE DE UNCF EN 2020**

**2**

## 2.1. APERÇU DES RÉSULTATS DU CADRE DE COOPÉRATION

Le UNCF 2019-2023, au regard des défis majeurs liés à la transformation structurelle de l'économie, au faible niveau d'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base et à la protection sociale en général, et en particulier des faiblesses du système de gouvernance, se compose de trois domaines prioritaires stratégiques :

### Les trois axes stratégiques :



Au début de l'éclatement de la crise, le Gouvernement du Sénégal sous le leadership du Président de la République, son Excellence Macky SALL, a mis en place le PRES pour des actions de très court terme.

L'ampleur du choc consécutif à cette pandémie a nécessité le réaménagement des interventions de développement à travers le PAP 2A qui non seulement, donne une réponse renforcée à ce choc, mais assoit les bases d'une relance économique forte qui devrait maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement empruntée. Ce réaménagement a consisté à réorienter l'ensemble des activités du Plan de travail conjoint UNCF pour 2020 du Système des Nations Unies et de ses capacités pour soutenir la réponse d'urgence nationale.

Ainsi à la suite d'une revue effectuée en juillet 2020, il était estimé qu'environ 234 millions de dollars US auraient été nécessaires pour la mise en œuvre urgente des activités de soutien aux efforts du Gouvernement jusqu'à la fin de l'année 2020. Un montant d'environ 73 millions de dollars US était prévu sous forme de prêt. Grâce à la réaffectation des ressources déjà existantes, environ 161 millions de dollars US étaient mis à disposition par les différentes Agences de l'ONU au Sénégal.

Depuis le démarrage de la mise en œuvre de UNCF, nous constatons que le SNU au Sénégal a beaucoup plus investi dans les ODD 1, 9, 2 et 5 avec respectivement 26,45% ; 21,52% ; 14,80% et 8,59%.

Quelques résultats importants ont été atteints en 2020 :



**Dans le domaine de l'appui aux politiques sectorielles intégrées**, on peut noter l'accompagnement des Petites et Moyenne Entreprises (PPME) et Les Unités de production de l'informel qui les caractérisent vers un fonctionnement formel plus conforme à une économie moderne et émergente avec la mise en place par le SNU de la plateforme E-Grant. Le SNU a également appuyé le renforcement de capacités de résilience des jeunes promoteurs/trices impactés par la COVID-19 à travers des activités de formation des outils de gestion et pilotage d'entreprise (comptabilité, approvisionnement, gestion des stocks, suivi des clients, etc...).

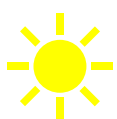
Dans la même dynamique d'appui et d'accompagnement du gouvernement sénégalais, le SNU a aussi appuyé l'Etat du Sénégal à élaborer une stratégie nationale pour l'économie numérique dénommée, Stratégie « Sénégal numérique 2025 » adossée à la vision 2025 du Sénégal sur le secteur, et qui constitue un levier important de création de richesse et d'emplois.



**Dans le cadre de l'amélioration des opportunités économiques**, l'appui du SNU a permis une amélioration de la situation de la sécurité alimentaire avec un nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire passant de 753 000 en 2018 à 510 000 personnes en fin 2020. A cela s'ajoute le renforcement de l'employabilité des jeunes, avec la mise en place par le SNU d'un environnement favorable à la promotion et à la création d'emplois ruraux décents. Ainsi, 3000 individus, dont 1430 femmes ont eu accès directement ou indirectement à des emplois décents.



**Dans le cadre de la protection sociale et en vue d'auto-nommer les ménages et les populations vulnérables**, le SNU a permis l'amélioration des ménages pauvres aux actifs économiques et opportunités d'emploi et de revenus par le financement de bourses économiques. Ainsi, 449 ménages ont bénéficié de bourses économiques dont 311 ménages, 138 handicapés et 334 femmes.



**Dans le domaine du renforcement de la résilience face aux effets induits du changement climatique**, l'appui du SNU a permis de finaliser et valider 20 plans de développement communaux prenant en compte l'adaptation au changement climatique.



**En ce qui concerne l'éducation et la formation**, les interventions du SNU ont malgré la pandémie de la COVID-19 contribué à renforcer les capacités de résilience du système éducatif. Par exemple, près des deux tiers de toutes les écoles primaires publiques (5 679) ne disposaient pas d'installations de lavage des mains adéquates et la contribution du SNU, actuellement en cours, devrait être en mesure de combler cet écart d'ici début 2021. Le SNU a joué en outre, un rôle déterminant dans la formulation et la mise en œuvre du plan de riposte du secteur de l'éducation à la COVID-19, lequel a donné la priorité à la réouverture des écoles dans le respect des protocoles sanitaires, à la continuité des apprentissages pendant la période de fermeture des écoles (intervenue en mars 2020) et aux mesures d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le secteur de l'éducation.



**Pour l'accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement de qualité**, malgré la pandémie de la COVID-19 qui a impacté sur la continuité des services de routine, le SNU a renforcé le plaidoyer et participé aux supervisions conjointes pour monitorer, prévenir et atténuer les impacts de la COVID-19. A ce titre, des documents stratégiques comme la note d'orientation sur la vaccination, le plan de contingence Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (SRMNIA) et le guide pour la continuité des services ont été élaborés et partagés avec le niveau opérationnel. Le SNU a également appuyé l'accès des ménages aux Equipements de Protection Individuelles (EPI) contre la COVID-19 à travers des activités de distribution d'EPI (masques, bouteilles de gel, bouteilles d'eau de javel, cartons de savon et de lessives en poudre, etc...). A ce titre, le SNU a appuyé des formations auprès des jeunes en communication de crise et engagement communautaire pour mener ces campagnes de distribution et de sensibilisation contre les dangers liées à la COVID-19.



**Dans le domaine de l'amélioration des mécanismes de ciblage, de gouvernance, de suivi et évaluation de la protection sociale**, 13 régions sont présentement couvertes par le Registre National Unique (RNU) intégrant les groupes vulnérables (enfants, femmes, jeunes, réfugiés, cibles de la protection sociale spécialisée) grâce à l'appui du SNU. De plus 3



documents fondamentaux que sont le draft du Projet de loi d'orientation de la protection sociale, le draft de la Charte nationale de protection sociale et le Décret en cours de finalisation ont été élaborés.



**Sur le plan de l'amélioration de la qualité et de l'équité dans l'offre de services publics**, on note une proportion importante (78,7%) d'enfants de moins de 5 ans ayant leur naissance enregistrée à l'état civil (Filles 77,1% et Garçons 80,3%), dépassant largement la cible de 44%. Globalement, les progrès ont touché particulièrement la problématique genre et l'état civil. Pour le genre, un système de collecte, de suivi-évaluation et une détermination d'indicateurs/indices pertinents et adaptés ont couvert les renforcements de capacités initiés. L'atteinte de ces résultats a été facilitée par le développement d'un document référentiel sous le leadership de la Direction de l'Enseignement Élémentaire (DEE) et l'utilisation de l'outil Rapid Pro.



**Relativement à la lutte contre la corruption**, le Sénégal a adopté, au plus haut niveau, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et réalisé une évaluation des points de vulnérabilité à la corruption dans le secteur extractif.

De même une analyse des risques de fraude et de corruption a été effectuée dans le cadre des plans de soutien d'urgence COVID-19 en Afrique de l'ouest et du Centre. En termes de gouvernance politique, le SNU a soutenu les travaux du dialogue politique qui ont permis de retenir 22 points d'accords, parmi lesquels il convient de noter l'élection du maire au suffrage universel direct ainsi que le report consensuel des élections locales. Lesdits travaux ont également facilité l'entrée d'une partie de l'opposition au Gouvernement. Dans le cadre de la continuité du service public, le SNU a doté le Gouvernement de matériels clés, tels que des box et abonnements internet, licences zoom, ordinateurs. Le Ministère de la Santé a bénéficié d'un appui en matériel (respirateurs, EPI, etc.) lui permettant de faire face à la gestion de la pandémie COVID-19.



**Par rapport à l'exercice du rôle et du contrôle citoyen des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables dans les Politiques Publiques**, le SNU a fait bénéficier aux Collectivités territoriales d'un appui matériel important relatif à la riposte à la COVID-19 et d'un appui au renforcement de la planification locale et de la cohérence

territoriale. Des pas importants ont été franchis dans la capacité de planification des Collectivités territoriales. C'est ainsi qu'un guide de planification intégrant les ODD a été élaboré, des plans de réponse COVID-19 dans 05 communes et 30 plans de développement communaux sensibles au genre réalisés. 32 agents ont été formés en planification et suivi évaluation tenant compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des efforts sont également notés dans la promotion des droits de l'homme par l'élaboration d'une Stratégie nationale des droits de l'homme et l'appui à la prise en charge des victimes de violence faites aux femmes par les forces de sécurité. Des avancées notables ont été réalisées dans l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, dans l'instauration de la parité dans les fonctions électives et semi électives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SERP à la pandémie de la COVID-19, les résultats ont été enregistrés dans les cinq piliers suivants :

*Les résultats complets sont dans le tableau en annexe.*

**Pilier 1 - #La santé d'abord**

- **110640** : Nombre de personnes ayant accès aux services de santé essentiels
- **4081282** : Nombre d'agents de santé communautaires bénéficiant d'un soutien du SNU pour maintenir les services

**Pilier 2 - #Protection des personnes**

- **2071643** : Nombre de personnes touchées avec des fournitures et WASH
- **600818** : Nombre d'enfants pris en charge avec un apprentissage à distance

**Pilier 3 - #Réponse économique et reprise**

- **14900** : Nombre de bénéficiaires directs des régimes de protection de l'approvisionnement alimentaire
- **20** : Nombre d'entreprises privé et de travailleurs du secteur informel soutenus

**Pilier 4 - #Réponse macroéconomique et collaboration multilatérale**

- **Effectuée** : Des études d'impact socio-économique en réponse à la COVID-19
- **Oui** : Met en œuvre des politiques par l'évaluation des impacts sur les population à risques

**Pilier 5 - #Cohésion sociale et résilience communautaire**

- **E311** : Nombre d'organisations communautaires capables de répondre à la pandémie, à la discrimination et à la violation des droits de l'homme
- **5** : Nombre d'espaces de dialogue social avec la participation de groupes à risque

## Ne laisser personne de coté

L'analyse COVID-19 et le CCA révisé ont permis de mieux identifier les défis, les besoins et les opportunités pour assurer la mise en œuvre à tous les niveaux des principes « Leave No One Behind » (LNOB) ainsi que la promotion et la protection des droits et de l'égalité des genres dans l'Agenda 2030.

Sur la base de la Stratégie mondiale du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse à l'horizon 2030, l'Equipe Pays des Nations Unies a commencé à aider le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale pour la jeunesse dans l'esprit du LNOB et du « Building Back Better » (BBB), à travers l'implication active de 12 Agences apportant une expertise technique spécifique. Le développement et la mobilisation des jeunes, ainsi que les droits de l'homme et l'égalité des sexes, étaient le thème transversal central de toutes les initiatives de l'Equipe Pays des Nations Unies dans le cadre de programmes ciblés.

Sous la direction du Coordonnateur Résident et conformément à la Campagne UN75, des consultations clés avec des organisations de la société civile et des individus, en mettant l'accent sur les jeunes et les groupes vulnérables, ont été menées et utilisées pour éclairer les analyses et programmes futurs.

Suite à l'approbation par l'Equipe Pays des Nations Unies du Plan de travail conjoint sur le VIH / SIDA pour 2020, les membres de l'Equipe Pays des Nations Unies ont travaillé ensemble pour sensibiliser le public à ce sujet et fournir un soutien essentiel aux personnes vivant avec le VIH/SIDA en particulier dans le contexte difficile de la pandémie.

## 2.2. PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES RÉSULTATS DE UNCF

### PRIORITE STRATEGIQUE N° 1 : « Croissance économique inclusive et durable »

La croissance économique a été affectée par les effets néfastes de la pandémie. Toutefois, les efforts conjoints de l'Etat avec ses différents partenaires y compris le SNU ont permis de les atténuer.

Ces efforts ont d'abord consisté à encadrer et former les institutions en charge du pilotage de l'économie à élaborer à mettre en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant respectivement à accompagner les PME et les Unités de production de l'informel vers un fonctionnement formel plus conforme à une économie moderne et émergente et à formuler des stratégies de renforcement de l'employabilité des jeunes et des femmes avec la mise en place d'un environnement favorable à la promotion et à la création d'emplois ruraux décents.

Les efforts ont ensuite porté sur une énorme offre d'opportunités aux populations vulnérables pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire avec la création d'actifs et d'assurance agricole, ainsi que la création de richesses avec le développement de chaînes de valeurs agricoles (filères Banane et Fonio) et halieutiques (Filères produits de mer, crevettes côtières, huîtres, cymbiums et coques). A cela s'ajoutent l'autonomisation économique des jeunes et des femmes formés aux techniques de gestion entrepreneuriale et la mise en place de mécanismes de financement souples et durables pour faciliter l'accès au financement des activités productives qui constituent de véritables bases d'impulsion d'une agriculture moderne.

Enfin, les efforts sont tournés vers un processus de domestication des ODD dans le PSE, les plans nationaux et/ou politiques sectorielles gouvernementales, et les plans de développement local ou communal, afin de renforcer les stratégies de résilience non seulement des Collectivités territoriales vulnérables aux changements climatiques et à la détérioration des écosystèmes, mais aussi celles des cadres de gestion des risques de catastrophes au niveau local et national. Ces mêmes efforts se poursuivent également dans le cadre d'appui du SNU à la politique du Gouvernement du Sénégal en matière de mixte énergétique, avec la création d'écovillages (Commune de Sandiara) et d'entreprises à usage d'énergies propres générant des emplois verts.

### Effet 1 : D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant à la transformation structurelle de l'économie, à la réduction des inégalités et à la capture du dividende démographique

Malgré l'arrêt brutal des activités dû à la survenue de la COVID-19, le SNU a poursuivi la mise en œuvre du Plan de travail conjoint 2020 en réorientant les interventions sur les priorités nationales édictées par le Gouvernement et en les adaptant aux exigences de la situation du moment.



**Produit 1.1: D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie ont les capacités de formaliser le fonctionnement des PME et de renforcer les unités de production informelles.**

Pour accompagner les PME et les Unités de production de l'informel qui les caractérisent vers un fonctionnement formel plus conforme à une économie moderne et émergente, le SNU s'est engagé dans la mise en place de la plateforme E-Grant. Dans ce cadre, la concertation permanente entre le PNUD, l'UNCDF et l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises, ainsi que la valorisation respective des trois institutions et le suivi des activités conjointement menées par les points focaux, a joué un rôle majeur dans le traitement efficace des dossiers et le réajustement à temps dans la mise en œuvre des activités. L'approche novatrice de la Plateforme E-Grant a donné des résultats probants avec 20 PME sélectionnées et appuyées dans les 5 communes pilotes (Bargny, Mont-Rolland, Ndiaffate, Ndiob et Sandiara) pour un montant de 120 millions FCFA. Une sensibilisation sur les impacts de la COVID-19 sur le secteur productif des populations vulnérables a également été menée par le SNU auprès de 524 jeunes de ces communes pour un montant de 120 millions FCFA. Ainsi, pour la viabilité de cette Plateforme, le SNU a mis en place des mécanismes de suivi et d'accompagnement du projet à l'échelle locale et nationale, mais aussi de mobilisation de ressources additionnelles en vue d'une meilleure capitalisation de l'approche novatrice de la Plateforme auprès des partenaires privés et publics. Le SNU a également identifié trois solutions innovantes pour appuyer le secteur productif des populations vulnérables lors de crowdsourcing.

**Produit 1.2 : D'ici 2023, les Ministères en charge de la mise en œuvre du PSE ont les capacités de formuler des stratégies intégrant le renforcement de l'employabilité des jeunes et des femmes**

Pour renforcer l'employabilité des jeunes, le SNU s'est également employé à la mise en place d'un environnement favorable à la promotion et à la création d'emplois ruraux décents. Ainsi, 3 000 individus, dont 1 430 femmes ont eu accès directement ou indirectement à des emplois décents. Ces résultats sont rendus possibles à travers des initiatives pour faciliter l'accès des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) rudement affectées par la pandémie au financement.

Moyennes Entreprises (TPME) rudement affectées par la pandémie au financement.

Près de 4 000 migrants et des producteurs ont reçu une aide directe en espèces pour monter des microentreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'aviculture,

de la couture, de la maçonnerie et de la menuiserie, les cosmétiques et les épiceries, etc. Les entrepreneurs agricoles appelés agri-preneurs ont été soutenus à travers des formations sur les modèles « Modèle d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture » (MIJA) pour leur accès au financement, pour créer des entreprises de transformations, à travers des formations pour l'élaboration de plans de continuité d'affaires dans le contexte de crise et de business plans ainsi que pour solliciter des financements.

Ces initiatives, en appui aux efforts conjugués de plusieurs partenaires de l'Etat du Sénégal, ont permis directement ou indirectement à plus de 3 100 TPME d'accéder à des financements et de disposer des compétences nécessaires pour les

gérer. Bien qu'étant limitées dans l'espace, ces expériences seront poursuivies pour renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes, et élargies à une plus grande échelle.

Une des mesures importantes est la mobilisation d'un Spécialiste en investissement PMA pour engager le SNU dans la Plateforme d'investissement du Fonds pour les pays les moins avancés géré par le Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) afin d'aider le Sénégal à financer son Programme national d'action et d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Dans la même dynamique d'appui et d'accompagnement du gouvernement sénégalais, le SNU s'est investi dans la formulation de la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes qui vise à promouvoir et à renforcer l'entreprenariat féminin et les entreprises dirigées par des femmes et la stratégie nationale, sur stratégie nationale de la transition de l'économie informelle et l'étude réalisée sur la croissance économique face à l'emploi dans le contexte de la pandémie. Le SNU a aussi appuyé l'Etat du Sénégal à élaborer une stratégie nationale pour l'économie numérique dénommée Stratégie « Sénégal numérique 2025 » adossée à la vision 2025 du Sénégal sur le secteur, et qui constitue un levier important de création de richesse et d'emplois.



## Effet 2 : D'ici à 2023, les populations vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse

La situation de la sécurité alimentaire s'est améliorée passant de 753 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2018 à 510 000 personnes en fin 2020. La cible de 565 838 personnes en situation d'insécurité alimentaire planifiée en 2020, s'est vue améliorée voire diminuée d'un écart de moins 55 838 personnes en 2020. Parmi les causes de cette performance, figurent les efforts du Gouvernement qui a mis un Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets de la pandémie de la COVID-19, d'un montant de 1000 milliards de FCFA, alimenté par l'Etat, le Secteur privé, les Partenaires au développement, dont les Agences du SNU. Certaines des initiatives entreprises par le SNU pour lutter contre l'insécurité alimentaire l'an dernier comprenaient le « Panier de la ménagère », consistant à une distribution de kits d'aliments et de cash, évalué à près de 1 000 000 USD. Il faut aussi noter que la mesure de l'Insécurité alimentaire a été faite au mois de novembre, période caractérisée par la disponibilité des produits issus des récoltes, d'un hivernage particulièrement favorable.



### Produit 2.1. D'ici à 2023, les populations vulnérables (jeunes et femmes) disposent de capacités techniques et entrepreneuriales pour leur autonomisation économique

L'autonomisation économique des jeunes et des femmes constitue un levier important pour non seulement lutter plus efficacement contre la pauvreté et réduire les inégalités mais aussi contribuer à l'atteinte de quatre ODD (ODD1, ODD5, ODD8 et ODD10). C'est pourquoi le SNU inscrit ses interventions en appui aux efforts du Gouvernement du Sénégal pour accompagner les jeunes et les femmes à disposer de capacités techniques et entrepreneuriales en vue de développer des activités productives durables et rémunératrices.

L'action du SNU a ainsi contribué pour l'année 2020, au renforcement des capacités techniques pour près de 22 000 personnes composées de 9 850 jeunes et 11 900 femmes, à travers des activités de formation et de distribution de moyens de productions. Ces populations vulnérables ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques, technologiques et managériales, d'une aide à la formulation de projets productifs ainsi que des formations en gestion et maintenance des infrastructures.

Dans la stratégie du SNU d'intervention, un large éventail de domaines et de secteurs clés ont bénéficié d'un appui ciblé. Il s'agit d'abord du secteur de l'agriculture et de celui de l'élevage qui ont reçu des appuis qui visent l'amélioration de la productivité, la transformation et la mise en marché des produits agricoles ; ensuite de la dimension genre qui a été prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre par ONUFEMMES du Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AGRIFED) (qui cible l'autonomisation de 16000 agricultrices au nord du Sénégal d'ici à 2021 dont 4 000 bénéficiaires ont été touchés au cours de l'année 2020, ainsi que la facilitation à l'accès aux opportunités de financement de BNP Paribas / BICIS / BAOBAB de 1 412 femmes agricultrices, qui ont bénéficié d'une ligne de crédit d'un montant de 350 millions de FCFA pour exploiter 500 ha et commercialiser la production ; et enfin du recours à plusieurs initiatives pour relever le défi de la mobilisation de ressources financières à l'image de la création d'un Club d'investissement dédié à la diaspora qui a permis de mobiliser une épargne de 257 000 USD et la réalisation de 3 Partenariats Publics Privés (PPP), du renforcement de capacités en matière d'épargne et d'investissement à 200 participants (en ligne) qui ont déjà bénéficié d'un investissement pour un montant de 120 000 000 FCFA, le déploiement de points de services financiers kiosques et mini-agences sur le territoire national par le partenaire Baobab Sénégal pour assurer la proximité des services financiers.

L'appui aux migrants et l'exploitation de leurs apports en termes d'expertise et de ressources financières ont été

Les appuis dans le domaine de la production agricole ont porté sur le programme de démultiplication de semences au bénéfice d'organisations de producteurs et la distribution d'un matériel végétal à 631 producteurs de banane dans la région de Tambacounda dans le but d'accroître la productivité. À cela s'ajoutent des organisations de jeunes et de femmes qui ont bénéficié d'équipements pour mini-forages (réservoir, tuyauterie) implantés dans des périmètres maraîchers dans les communes de Kathiote et Koulou au profit de 516 producteurs. De même que l'octroi de kit de pompes solaires, l'installation de systèmes d'irrigation par aspersion, des équipements de jardin pour la promotion de techniques agroécologiques, ainsi que la mise à disposition de semences maraîchères et de plants d'arbres fruitiers pour promouvoir le développement de l'horticulture et de l'arboriculture dans lesquels s'investissent des organisations de jeunes et de femmes à Méouane, à Nguindor, Keur Balla Hane et Thiambène dans la région de Kaolack et à Oudalaye.

des points phares pour valoriser l'énorme potentiel que constitue la migration pour un développement endogène du monde rural. Ainsi, dans le cadre de l'Initiative Conjointe OIM-FFUE pour la Réintégration et la Protection des migrants au Sénégal, 3 093 migrants de retour ont reçu un soutien économique pour la mise en place de leur microentreprise dans l'agriculture, l'élevage, l'aviculture, la couture, l'artisanat, les épiceries ou sous la forme d'une aide directe en espèces.

Près de 80% des migrants ont préféré investir dans l'agriculture. En plus de créer des emplois en milieu rural, les revenus issus de leurs productions leur ont permis de moderniser leurs exploitations (système d'irrigation au goutte à goutte, système de drainage performant) et de financer des activités avicoles, d'embouche ovine, de restauration, de commerce, etc.

L'ensemble de ces mesures et initiatives sont le fruit de la collaboration entre les

Agences du SNU et le Gouvernement du Sénégal. Elles ont pour objectif de créer les bases d'impulsion d'une agriculture moderne, diversifiée, et de favoriser le développement de l'entrepreneuriat rural et la mise en place de mécanismes de financement souple et durable pour faciliter l'accès au financement des activités productives portées par des jeunes et des femmes qui ont acquis les compétences indispensables en la matière.

### **Produit 2.2. D'ici à 2023, les ménages vulnérables, en zone rurale ont les capacités d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La stratégie développée par le SNU pour appuyer le Gouvernement du Sénégal à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition des ménages vulnérables

en milieu rural, repose sur la création d'actifs durables et l'assurance agricole. Plusieurs initiatives sont prises dans ce sens en soutien au Plan d'urgence du Gouvernement, à travers des activités d'assistance alimentaire et au pastoralisme dans la zone du Ferlo où le manque d'eau et de pâturage menace la survie du cheptel. Des actifs durables ont aussi été mis en place pour encourager l'embouche ovine avec la construction d'étables, la fourniture d'aliments de bétail et de matériel au profit de près de 2 600 producteurs dont plus de 1 800 femmes. S'y ajoute la mise à l'échelle de l'Initiative 4R en faveur de la résilience, qui a permis à 12 000 producteurs de bénéficier des activités Food For Assets (FFA) notamment, la création/réhabilitation de digues de ceinture, la réalisation de cordons pierreux et l'aménagement de périmètres rizicoles.

Une bonne performance est réalisée dans le volet création d'actifs durables comme en atteste le chiffre de l'indicateur avec 33 687 qui en sont bénéficiaires pour une cible de 18.000 planifiée en 2020, soit un taux de 187,15%. Cette performance a été rendue possible par la conjonction des efforts de plusieurs agences du SNU, notamment celles qui ont en charge du développement rural (agriculture et élevage), de l'alimentation et de la sécurité alimentaire (PAM, FAO, FIDA).

Cependant, le volet assurance agricole n'a pas produit les résultats escomptés à cause du contexte de la COVID-19. Sur une cible de 12 000 prévue pour souscrire à l'assurance agricole, la situation est restée en l'état car les 7650 bénéficiaires assurés en 2020 sont les mêmes qu'en 2019. En l'absence de contributions des bénéficiaires en 2020, le SNU a entièrement couvert le coût de la prime. Les seules activités clés réalisées pour promouvoir l'assurance agricole concernent les sessions de formation organisées à l'échelle communautaire pour toucher le maximum de bénéficiaires et favoriser leur compréhension de l'assurance récolte indiciaire, ainsi que la communication de masse avec des tournées de sensibilisation, l'organisation d'émissions radios et la réalisation de spots de publicité dans les régions de Tambacounda et Kolda.

### **Produit 2.3. D'ici à 2023, les institutions des secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques mettent en place des mécanismes d'appui pour le développement de chaînes de valeur, au profit des populations vulnérables**

L'appui au développement de chaîne de valeur dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique revêt une dimension stratégique importante du fait de ses effets induits sur la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Le SNU s'est surtout investi dans la mise en place de mécanismes pour le développement des chaînes de valeurs en apportant son appui à l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) et aux ministères sectoriels en charge du développement rural et au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime. Le financement sur

fonds propre de l'évaluation d'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur des principaux produits agropastoraux et des acteurs montre l'intérêt accordé à ce secteur de haute portée stratégique et le besoin de disposer d'informations décisionnelles sur les orientations et axes d'interventions, ainsi que le ciblage des acteurs les plus affectés. La contribution du SNU s'est surtout matérialisée à travers les filières banane et fonio qui ont bénéficié d'un appui au niveau des différents segments de la chaîne de valeur, de la production à la mise en marché en passant par la transformation, et la valorisation des produits de la mer notamment sur le volet conservation et transformation. Pour définir et accompagner la mise en œuvre des stratégies de mise en marché des produits halieutiques (crevettes côtières, huîtres, cymbiums et coques), une étude de référence a été réalisée en vue de dresser l'état des lieux sur les réglementations et normes en vigueur, les acteurs impliqués dans la gestion, le contrôle qualité et le degré de prise en compte du genre et les opportunités économiques.



L'indicateur d'effet se rapportant au renforcement de la résilience des communes vulnérables aux risques climatiques a été dépassé avec un taux de 103%. Les actions de renforcement de la résilience ont essentiellement porté sur l'aménagement de mares pastorales et de bas-fond, ainsi que des actions de récupération, de protection et de conservation de l'environnement dans les zones les plus affectées. Ainsi, 1 200 ha ont pu être préservés grâce aux ouvrages de protection.

En appui à la politique du Gouvernement en matière de mixte énergétique, les efforts se poursuivent avec le renforcement de l'accès à l'énergie solaire de trois villages de la commune de Sandiara qui sont dans le cadre du processus de transformation en écovillage. Les actions entreprises dans ce cadre ont permis de créer et/ou renforcer les emplois verts directs et indirects. Cependant, l'indicateur n'est atteint qu'à 71% car 4 262 emplois verts ont été créés sur une cible de 6 000 prévue en 2020.

### Produit 3.1. D'ici à 2023, les communes vulnérables disposent de capacités pour développer des mécanismes de résilience aux changements climatiques et de protection des écosystèmes

Pour ce produit, les cibles de 2020 ne sont pas atteintes pour deux indicateurs sur trois. Les retards dans le traitement des demandes de retrait de fonds à soumettre au FIDA ainsi que les retards dans les procédures de marchés pour les projets sous exécution nationale n'ont pas permis de mettre en place les fonds climats décentralisés pour appuyer les activités de résilience et l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion de forêt.

Cependant, des initiatives de résilience sont développées dans 65 communes pour une cible de 63 communes prévues en 2020. Ces progrès résultent des efforts conjugués des Agences du SNU (PNUD, FIDA, ONUFEMMES) en appui à la politique de l'Etat pour renforcer la résilience des communes affectées par l'effet néfaste des changements climatiques et de la dégradation des écosystèmes sur les conditions de vie des populations.

Des solutions basées sur la nature, à travers le reboisement de 36 000 plants dans des zones dégradées, et des actions de restauration et/ou de conservation de mangroves sur une superficie de 739 ha, sont apportées aux communes vulnérables. Pour mieux outiller les élus dans la gestion des risques climatiques, des élus et acteurs locaux ont été capacités afin qu'ils soient en mesure de faire de la prévention et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

Produit 3.2. D'ici à 2023, le Gouvernement renforce les cadres de gestion des risques et de catastrophes au niveau national et local

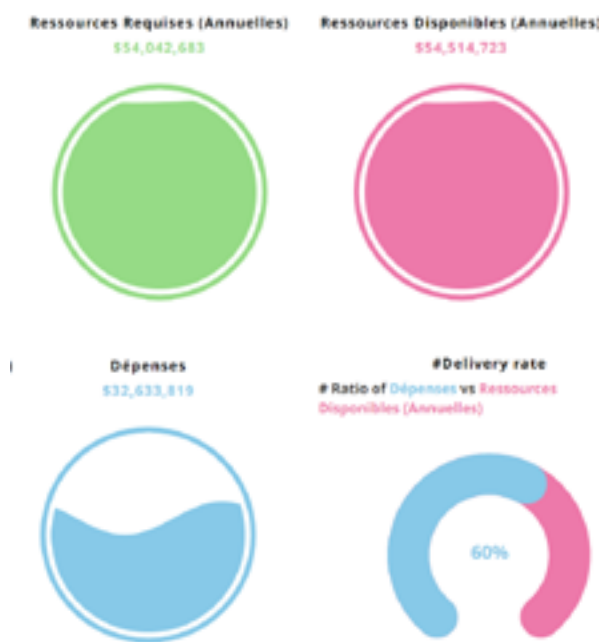
La vulnérabilité des populations aux risques naturels constitue un facteur déterminant d'aggravation de la pauvreté et d'accroissement des inégalités. La meilleure des manières pour y faire face est d'identifier les risques actuels et futurs et les zones les plus exposées pour définir une stratégie de gestion des risques climatiques et d'adaptation aux changements climatiques. C'est dans ce cadre que le SNU appuie l'opérationnalisation du Centre de Gestion des Risques de Catastrophes à travers l'élaboration du manuel de procédure et la réflexion pour la mise en place de centres régionaux, ainsi que la finalisation du Système d'Alerte Précoce (SAP) sur la gestion des risques de catastrophes. C'est dans le même sillage que l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques et de catastrophe a été lancée en partenariat avec l'Initiative de renforcement des capacités en réduction de risque de catastrophe (CADRI). Le renforcement des cadres de gestion des risques de catastrophe est dans une bonne dynamique. Même si l'indicateur est atteint à 50% au niveau national, la valeur affichée au niveau local dépasse par contre, largement la

valeur cible avec un taux de 300%.

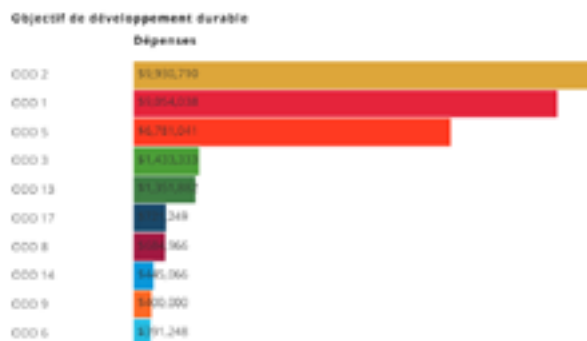
L'assurance agricole constitue aussi un instrument de gestion des risques de catastrophes encore mal connue mais très importante dans les stratégies de résilience, surtout en milieu rural où l'agriculture sous pluie, fortement tributaire des aléas climatiques, demeure encore la première source de revenu des ménages. Pour contrecarrer la précarisation des moyens de subsistance et d'existence des ménages ruraux face à cette vulnérabilité climatique, le soutien en assurance agricole est inscrit dans les lignes d'action de UNCF. Et sur ce volet, les résultats affichent un taux de 142% du niveau d'atteinte de l'indicateur. En effet, grâce au soutien du SNU, 17 000 producteurs ont eu accès à l'assurance agricole renforçant leurs capacités face aux crises et événements extrêmes, contre 12 000 qui sont prévus en 2020.

### Aperçu financier de la priorité stratégique 1 : Croissance économique inclusive et durable »

Il ressort de la figure ci-dessus, un taux d'exécution financière moyen de la priorité stratégique de 60%. En effet, sur un budget disponible de \$54 514 723 en 2020, ce sont \$32 584 683 qui ont été dépensés par les trois effets de cette priorité stratégique.



Il ressort de cette figure que les ODD pour lesquels les Agences ont le plus dépensé pour cette priorité stratégique sont par ordre de priorité les ODD 2, 1, 5 et 3 (voir graphique).



Le FIDA constitue l'Agence qui a le plus dépensé dans cette priorité avec \$21 695 500 suivis du PAM \$3 633 134, de UNCDF \$2 478 445 et de UNDP \$2 116 449. La FAO a eu à dépenser \$1 385 614. Il faut noter que l'ONUFI, l'ONUFEMMES et le BIT interviennent dans cet axe avec des dépenses en 2020 inférieures à \$1 000 000.

En dehors des dépenses faites pour des activités d'envergure nationale, il faut noter que les quatre régions qui ont le plus bénéficié du soutien du SNU au Sénégal sont respectivement les régions de Tambacounda, Kolda, Matam et Kedougou. Ces quatre régions ont la particularité d'être des régions frontalières où les indicateurs de développement sont les plus bas. Aussi, on peut dire que le principe du LNOB est bien pris en compte dans la mise en œuvre du UNCF. La longévité au Sénégal a permis au SNU d'acquérir des connaissances et un avantage comparatif. Présent physiquement au Sénégal depuis de nombreuses décennies, le SNU utilise sa connaissance approfondie du pays pour déployer des ressources et une expertise technique là où ils sont les plus nécessaires afin de faciliter le développement socio-économique.



## PRIORITE STRATEGIQUE N° 2 : « Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale »

La discontinuité des enseignements et des apprentissages liés à la COVID-19 a ouvert de nouvelles opportunités pour repenser le système éducatif. Des innovations majeures ont été introduites dans le système d'enseignement par le déploiement de solutions d'apprentissages à distance et la formulation de nouvelles stratégies adaptées aux besoins des apprenants dans différentes situations. Dans ce cadre, le positionnement du SNU en tant que partenaire stratégique a été déterminant dans la poursuite des apprentissages des élèves ainsi que des enfants et jeunes non scolarisés qui ont bénéficié de solutions de rattrapage.

Dans le domaine de l'accès à des services intégrés, l'accent a été mis sur la continuité des services de santé de routine, le renforcement du plaidoyer, la communication préventive avec des messages clés sur les mesures barrières et divers sujets comme la stigmatisation et la prévention des rumeurs, ainsi que sur la participation aux supervisions conjointes pour monitorer, prévenir et atténuer les impacts de la COVID-19.

Le secteur de la protection sociale a été projeté au premier rang des priorités pour soutenir les ménages vulnérables et les agents du secteur informel fortement touchés par les mesures restrictives. Le SNU a ainsi, accompagné le Gouvernement du Sénégal dans la formulation et la mise en œuvre du PRES et le ciblage des bénéficiaires pour atténuer l'impact des mesures d'interdiction des déplacements et la fermeture des frontières.

**Effet 4 : «D'ici à 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficientes permettant d'assurer l'accès des enfants et des populations les plus vulnérables à des offres d'éducation et de formation de qualité»**



Plusieurs activités initialement prévues pour 2020 ont été retardées en raison à la fois de l'impact de la pandémie de la COVID-19 et des ajustements intervenus dans les priorités du Gouvernement qui ont nécessité des réaménagements substantiels dans la programmation conjointe entre le SNU et le Gouvernement. Alors que cette reprogrammation s'est largement concentrée sur la prestation de services (par exemple, le déploiement de solutions d'apprentissage à distance, l'achat de fournitures d'hygiène et de protection dans les écoles), ces interventions ont néanmoins clairement contribué à renforcer les capacités de résilience du système éducatif. Par exemple, près des deux tiers de toutes les écoles primaires publiques (5 679) ne disposaient pas d'installations de lavage des mains adéquates et la contribution du SNU, actuellement en cours, devrait être en mesure de combler cet écart d'ici au début 2021.

Le SNU s'est positionné comme partenaire clé dans la mobilisation d'une aide d'urgence dans le secteur de l'éducation et de la formation ; ceci à travers notamment les fonctions assumées dans la coordination du Groupe thématique des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour le secteur éducation et formation et du Sous-groupe des Partenaires de développement sur l'éducation de base tout particulièrement. À ce titre, le SNU a joué un rôle déterminant dans la formulation et la mise en œuvre du plan de riposte du secteur de l'éducation

Au cours de l'année 2020, la pandémie de la COVID-19 a considérablement affecté la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Éducation (PAQUET), le déroulement des enseignements et apprentissages au sein des établissements scolaires du fait de la fermeture prolongée des établissements sur l'ensemble du territoire national, et le système éducatif dans son ensemble, faisant poser de nouveaux défis et risques en termes de discontinuité des apprentissages, mais offrant également des opportunités uniques de renforcer, voire de repenser le système éducatif.

La situation des enfants non scolarisés et des jeunes hors emploi ou formation reste particulièrement préoccupante. Les dernières données de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2019, faisant état d'un taux de scolarisation de 52,6% et 22,8% chez les enfants en âge d'être scolarisés au primaire et au secondaire respectivement, suggèrent une augmentation des taux de non-scolarisation (estimé auparavant à 41% (EDS 2017)). Compte tenu des tendances actuelles de la croissance démographique, le Sénégal n'est actuellement pas en mesure d'atteindre les cibles de l'ODD 4 d'ici à 2030, une situation qui invite à « repenser l'éducation » à la lumière des opportunités qui se dégagent de la réponse à la COVID-19. Une innovation substantielle dans le contexte sénégalais est le déploiement de l'apprentissage à distance et numérique, avec la création récente d'une unité dédiée au sein du Ministère de l'Éducation ; ce qui offre une occasion d'explorer le développement de nouvelles modalités d'enseignement afin d'élargir les opportunités d'éducation alternative et d'accélérer les résultats pour les enfants et les jeunes non scolarisés.



à la COVID-19, lequel a donné la priorité à la réouverture des écoles dans le respect des protocoles sanitaires, à la continuité des apprentissages pendant la période de fermeture des écoles (intervenue en mars) et aux mesures d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le système éducatif. S'appuyant sur les directives et cadres d'orientation élaborés au niveau mondial, le SNU a également aidé les autorités nationales à élaborer des normes pour la réouverture des écoles, d'abord de manière partielle pour les classes d'examen (en juin), puis de manière intégrale pour la nouvelle année scolaire (qui a repris en novembre). Outre les ajustements apportés au calendrier scolaire et au programme scolaire, le SNU a déployé d'importants efforts en termes de plaidoyer, lesquels ont permis notamment: 1) de faciliter la promotion automatique des élèves vers les classes supérieures, réduisant ainsi l'impact des fermetures d'écoles sur les taux de redoublement et d'abandon; 2) d'introduire des sessions supplémentaires pour les examens nationaux, contribuant ainsi à accroître la participation (et même les taux de réussite); et 3) de préserver les allocations budgétaires pour le secteur dans le cadre des préparations de la Loi de finances adoptée pour 2021.

#### **Produit 4.1 Les institutions d'éducation et de formation ont des capacités renforcées pour assurer une éducation de meilleure qualité**

Plus de \$1 700 000 sont engagés en 2020 par le SNU pour assurer une éducation de meilleure qualité. Avec un taux d'absorption de plus de 106% du budget prévu, les performances ont été probantes au regard des résultats enregistrés dans un contexte très particulier. Cela se reflète sur les indicateurs qui sont largement dépassés, notamment ceux relatifs d'une part au renforcement de capacités des élèves-maîtres, d'enseignants, d'encadreurs et de facilitateurs, et d'autre part celui ayant trait au renforcement des institutions d'éducation et de formation.

L'introduction des approches mixtes et des stratégies numériques a été soutenue pour renforcer les capacités des enseignants en matière de compétences pédagogiques de base, de protection de l'enfance et de gestion de classes multigrades. Au total, 6122 enseignants sur une cible annuelle de 1500 ont été formés. Le SNU a également apporté son appui pour l'introduction d'une approche de formation hybride utilisant l'apprentissage à distance. Cela a permis d'accélérer la formation de 1975 élèves-maîtres et d'assurer leur déploiement à temps pour la nouvelle année scolaire, à la suite de la fermeture de toutes les écoles. C'est dans ce sillage que l'élaboration et la validation de la Stratégie de développement du numérique dans la formation professionnelle et technique a été facilitée. Cette nouvelle Stratégie, en alignement avec le PSE et la Stratégie Sénégal numérique 2025, contribuera au développement du capital humain, un prérequis à la croissance de

développement du capital humain, un prérequis à la

croissance de l'économie numérique.

Un bon qualitatif est noté en termes de fournitures de matériels didactiques. En effet, 220 086 apprenants et 2255 établissements ont bénéficié de nouveaux matériels didactiques et supports pédagogiques, alors que les valeurs cibles retenues dans le Plan de travail conjoint 2020 étaient de 20 000 apprenants et 500 établissements. Ces efforts contribuent à améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages, surtout avec la finalisation de la stratégie d'enseignement bilingue pour le cycle de l'éducation de base, lequel prescrit l'introduction de l'enseignement en langue maternelle au niveau préscolaire et dans les classes inférieures du cycle primaire.

#### **Initiative « Apprendre à la Maison »**

Afin de rétablir la continuité de l'apprentissage pour les 3 510 991 apprenants touchés par les fermetures d'écoles dans tout le pays, le SNU a soutenu l'introduction, par le biais du MEN, de l'initiative « Apprendre à la Maison » et le déploiement de solutions d'apprentissage à distance en mettant un accent particulier sur les enfants vulnérables et les groupes les plus touchés par la fracture numérique. Outre l'introduction d'un programme national d'éducation à la télévision et le développement de plates-formes d'apprentissage numériques, le SNU a spécifiquement soutenu le déploiement d'un programme national d'apprentissage par la radio, axé sur les compétences fondamentales en littérature et en calcul, lequel a atteint environ 652 960 apprenants en partenariat avec des radios nationales et un réseau (URAC) de 120 radios communautaires opérant dans tout le pays.

#### **Produit 4.2. Les enfants et les jeunes en situation d'exclusion, ainsi que les populations les plus vulnérables et notamment les filles, bénéficient de programmes de scolarisation, de réinsertion, d'alphabétisation ou de formation professionnelle adaptés à leurs besoins**

##### **Appui à la réinsertion**

Plus de 427 000 enfants et adolescents hors de l'école ont été réintégrés dans les apprentissages grâce au soutien du SNU, notamment à travers des stratégies de scolarisation accélérée et de rattrapage, ainsi que des solutions d'apprentissage à distance visant à restaurer la continuité des apprentissages parmi les élèves touchés par la fermeture d'écoles en raison de l'impact de la COVID-19.

Dans le cadre des efforts de réinsertion ciblant les enfants et les adolescents non scolarisés, le SNU a poursuivi l'extension des interventions de rattrapage en faveur de 10 979 enfants d'âge scolaire primaire et secondaire, dans sept régions cibles, en partenariat avec le MEN et des ONG locales. Le modèle de scolarisation accélérée par la passerelle a enrôlé des enfants non scolarisés âgés principalement de 9 à 15 ans, dont une majorité de filles, dans le cadre d'un

programme d'apprentissage accéléré de neuf mois. Deux cohortes ont été inscrites consécutivement, totalisant 390 classes. Un accent particulier a été mis cette année sur l'introduction de compétences entrepreneuriales, y compris la formation, par exemple, en agriculture ou élevage dans les zones rurales. Les taux de succès varient entre 75% et 98% selon les régions, principalement grâce aux dispositions prises pour assurer la continuité des apprentissages pendant la fermeture des écoles, avec par exemple la fourniture de fascicules et des visites à domicile réalisées par les éducateurs.

## **Contribution à l'amélioration de l'environnement des apprentissages**

Pour l'amélioration de l'environnement des apprentissages beaucoup d'initiatives ont été prises en faveur des établissements et des élèves. L'indicateur a montré un niveau plus que satisfaisant avec un écart positif de 6 815 établissements bénéficiaires touchant plus de 1,2 million d'élèves. Les appuis ont porté sur différents volets :

- Alimentation scolaire: le SNU a facilité la fourniture quotidienne de repas aux élèves des écoles primaires ciblées dans les zones en insécurité alimentaire/nutritionnelle, enregistrant des performances scolaires parmi les plus faibles, et dans les zones les plus impactées par la COVID-19, ce au bénéfice de 214 135 élèves dans 1 261 écoles et 10 régions, et selon l'approche traditionnelle de cantine scolaire mais également à travers des opérations de transfert monétaire durant la période de fermeture des établissements.
- La gestion de l'hygiène menstruelle : le SNU a continué de soutenir l'introduction de la gestion de l'hygiène menstruelle dans 425 écoles primaires publiques de la région de Matam, qui ont reçu des kits de dignité comprenant des serviettes hygiéniques réutilisables.
- La prévention et la gestion de la violence dans les écoles : le SNU a également fourni un appui pour opérationnaliser les directives nationales sur la prévention et la gestion de la violence dans les écoles en appuyant la préparation de plans d'action scolaires et des formations pour les comités de gestion des écoles et les représentants des élèves qui devraient être mis en œuvre en 2021.
- La mise en place des protocoles sanitaires et d'installation WASH : le SNU a soutenu la mise en œuvre des protocoles sanitaires et la mise à niveau des installations WASH dans 5 954 établissements d'enseignement, dont 554 écoles coraniques, 1 668 écoles maternelles, 3 718 écoles primaires et secondaires, ainsi que les 14 centres de formation des enseignants du pays, lesquels ont reçu des fournitures essentielles, notamment des équipements de lavage des mains, d'hygiène, et de protection. Ceux-ci ont bénéficié à 1 040 070 apprenants et ont largement contribué à la réouverture effective des écoles.

Produit 4.3. Les institutions en charge de l'éducation et de la formation disposent de capacités de pilotage et de gestion renforcées permettant de transformer les ressources disponibles en résultats accrus (GAR) et d'asseoir une culture de transparence, d'inclusion dans la prise de décision, et de redevabilité à tous les niveaux du système

Tous les indicateurs sont atteints pour le produit 4.3. Deux parmi les trois indicateurs dépassent la valeur cible. Qu'il s'agisse de l'amélioration du pilotage de l'éducation et de la formation des institutions ou du renforcement de capacités des administrateurs et structures en charge du pilotage et de la gestion, de réels progrès sont enregistrés.

Pour améliorer le pilotage de l'éducation et de la formation, les agents de 198 Collectivités territoriales et Autorités éducatives décentralisées ont été renforcés pour une cible de 100. Le renforcement de capacités a porté notamment sur l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT), les fonctions de gestion, de planification et de coordination axées sur les résultats, en particulier dans le contexte des efforts visant à étendre les réponses pour répondre aux besoins des enfants scolarisés, remédier à la pénurie d'enseignants dans les zones reculées et implanter des services d'éducation préscolaire communautaires dans les régions cibles. Au niveau national, le SNU a apporté son soutien à la tenue de la Revue conjointe du secteur de l'éducation et à la collecte de données administratives afin d'alimenter le système national d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) malgré le contexte de la COVID-19.

Par ailleurs, les capacités de planification et de gestion ont été préservées et même renforcées aux niveaux national et décentralisé avec l'appui du SNU. Au total, 772 administrateurs et structures sur une cible de 200 ont bénéficié d'un renforcement de capacités en pilotage et en gestion avec l'appui du SNU, parmi lesquels notamment 242 Comités de gestion des écoles ont été renforcés grâce à une participation accrue des parents et des élèves. Des agents au niveau central et au niveau déconcentré ont été formés à la collecte, au traitement, à l'exploitation et au traitement des données du non formel. La Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation - pierre angulaire de la planification, du dialogue et du suivi dans le secteur de l'éducation - a également bénéficié d'un appui dans l'organisation de la revue sectorielle pour 20 administrateurs et des équipements informatiques en plus de la mise en place d'un instrument de rétroaction sur les performances.

**Effet 5 : D'ici à 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité**

L'amorçage du processus de mise en œuvre d'une approche intégrée multisectorielle durant la première année de UNCF a été freiné par l'incidence de la pandémie sur le système de santé. Malgré tout, les indicateurs d'effet affichent des niveaux relativement satisfaisants. Un accent particulier a été mis sur les soins de santé primaire tout en assurant la continuité des services de santé de routine, de nutrition et WASH qui a diminué au cours de la phase initiale de la COVID-19. Le SNU a ainsi renforcé le plaidoyer et participé aux supervisions conjointes pour monitorer, prévenir et atténuer les impacts de la pandémie.



A ce titre, des documents stratégiques comme la Note d'orientation sur la vaccination, le Plan de contingence SRMNIA et le Guide pour la continuité des services ont été élaborés et partagés avec le niveau opérationnel. Ainsi, des mesures préventives ont été renforcées. L'adaptation des outils de formation et de la prestation de services a aussi été effectuée pour promouvoir l'accès aux établissements de santé.

**Produit 5.1. D'ici à 2023, les structures de base et de référence de santé, nutrition, WASH fournissent des services intégrés de qualité en SRMNIA/PF, VIH/SIDA, nutrition, WASH, maladies non transmissibles et violences/traumatismes appui à l'enregistrement à l'Etat civil aux populations surtout les plus vulnérables notamment les mères, les nouveaux nés, les enfants, les adolescent(e)s/jeunes**

Les indicateurs du produit sont tous atteints ou dépassés. Les efforts entrepris en direction des structures de base et de référence leur ont permis d'offrir plus de possibilités de fournir des services intégrés de qualité. Grâce aux efforts de plaidoirie et de soutien, la vitamine A et le déparasitage ont continué à être intégrés aux vaccinations par le biais de stratégies avancées et de plates-formes communautaires. Le Guide méthodologique pour les soins attentifs intégrés pour les enfants a été élaboré pour catalyser l'intégration et la multisectorialité à travers toutes les plates-formes existantes. Compte tenu de l'incidence de la malnutrition sur la mortalité infanto-juvénile, le SNU a appuyé le Gouvernement du Sénégal pour endiguer ce fléau. Il en est ainsi du soutien sur la malnutrition aigüe sévère (MAS) au Ministère de la Santé, avec l'admission de 61 216 enfants MAS traités dans les établissements de santé sur un total de 28 320 ciblés en 2020. La collaboration avec la Cellule nationale en charge de la nutrition a également conduit à l'orientation de 160 maires à intégrer la nutrition et le genre dans leur planification et budgétisation locale.

**Produit 5.2. D'ici à fin 2023 les communautés particulièrement les groupes vulnérables disposent des connaissances et des compétences nécessaires sur la prévention/détection précoce des maladies, la santé sexuelle et de la reproduction, les violences/traumatismes, les mesures d'hygiène et d'assainissement de base, l'amélioration de la nutrition, l'accès à l'eau potable, en vue de l'utilisation adéquate des services**

La diffusion de messages clés pour le changement de comportement en matière d'hygiène et de prévention pour préserver la santé des personnes vulnérables a marqué les activités de l'année 2020 particulièrement affectées par la COVID-19. Plus de 1 303 000 personnes ont été touchées par des messages diffusés sur la prévention et l'accès aux services. Pour soutenir les interventions de prévention et de contrôle des infections par la COVID-19 Infirmier Chef de Poste (IPC) des synergies ont été construites pour faire progresser les domaines clés de résultats sur la fin de la défécation à l'air libre. Les actions de sensibilisation ont été renforcées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC). Cela a permis à 313 777 personnes d'abandonner la défécation à l'air libre pour une cible annuelle de 260 000 personnes. Le nombre de villages certifiés exemptes de Défécation à l'Aire Libre (DAL) a augmenté, passant de 473 en 2019 à 740 à 2020 pour une cible de 400.

**Produit 5.3. D'ici à 2023, les institutions nationales et communautaires disposent de capacités en matière de gouvernance pour une meilleure prise de décision basée sur des évidences, le genre, l'équité et la redevabilité afin d'accroître la résilience dans le secteur de la santé, la nutrition et l'eau/l'hygiène/l'assainissement**

Le renforcement de la gouvernance du système sanitaire s'est poursuivi par un appui technique du SNU pour l'élaboration et la mise à jour de documents stratégiques essentiels, y compris trois plans d'urgence nationaux et leur adaptation régionale, ainsi que le Plan d'urgence de sécurité alimentaire (PUSA). Le SNU a inscrit son action dans la consolidation des acquis en matière de soins de santé primaires (SSP), axée sur la multisectorialité, la durabilité et l'évolutivité, l'analyse de la situation du pays en la matière a été menée à l'échelle nationale et dans la région de Kolda par l'UNICEF en collaboration avec le Gouvernement national et ses principaux partenaires. Cela comprend également le repositionnement stratégique du Sénégal au Fonds Mondial.

**Effet 6 : D'ici 2023, les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, des migrants retournés et des personnes vivant avec un handicap**

Les résultats enregistrés pour cet effet sont satisfaisants et en progression dans la mesure où, pour le pourcentage d'individus ayant bénéficié de transferts monétaires et de services par les programmes prioritaires (ou socle de protection sociale), sur

une valeur de base de 4% en 2017, la valeur atteinte se situe à 14,5% à partir de l'analyse des résultats des Enquêtes démographiques et de santé (EDS, 2019, p.234) et 15 % des écoliers de l'élémentaire public bénéficient de cantines scolaires.

En effet, entre 2017 et 2020, le pourcentage d'individus ayant reçu des transferts et services par les programmes prioritaires est passé de 4% à 14,5% (fin 2019). Ce taux devrait normalement évoluer positivement en

2020 en termes de nombre si le million de ménages est comptabilisé.

Pour ce qui est du pourcentage de la population couverte par les programmes d'assurance maladie, sur une valeur de base de 17,2% en 2017 et une valeur cible projetée de 23% ; la valeur atteinte est en deçà des projections mais reste quasiment au niveau du référentiel de la valeur de base à 17,1% selon les sources (EDS, 2019, p.18).



En effet, la pandémie de la COVID-19 avec ses multiples restrictions a impacté négativement et dérégulé tous les secteurs de la vie économique et sociale au Sénégal. Cette situation a du reste permis pour l'année 2020, une meilleure coordination des actions SNU et des PTF évoluant dans le secteur de la protection sociale en vue d'accompagner le Gouvernement dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Elle a également induit une double nécessité axée sur la mise à jour et l'extension du Registre National Unique (RNU) à d'autres groupes vulnérables notamment les enfants de la rue, les acteurs du secteur informel, etc.

En termes de couverture par les programmes d'assurance maladie, le taux n'a cependant pas évolué. En revanche une évaluation est en cours pour identifier les facteurs d'amélioration du programme pour une meilleure adhésion de la population.

**Produit 6.1. D'ici à 2023, les mécanismes de ciblage, de gouvernance, de suivi et évaluation de la protection sociale sont améliorés**

Les résultats enregistrés pour ce produit sont globalement satisfaisants.

Pour l'indicateur relatif au nombre de régions où le RNU intégrant les groupes vulnérables (enfants, femmes, jeunes, réfugiés, cibles de la protection sociale spécialisée) mis à jour, il en résulte que, sur une valeur cible de 1, 13 régions sont présentement couvertes et la mise à jour de la 14ème région est en cours de finalisation.

Avec l'appui du PAM, le Gouvernement a élaboré un Cadre opérationnel du PUSA 2020 qui ; a ciblé et assisté 214 000 écoliers dont 106 997 élèves via une alimentation scolaire alternative (kits alimentaires et transferts monétaires, 1154 écoles, 10 régions) ; a fourni une assistance alimentaire ciblée via des transferts monétaires à 54 743 ménages dans les départements de Matam, Podor et Salémata durant la période de soudure et a apporté une assistance alimentaire pour la création d'actifs durables à 12 000 petits producteurs dans les régions de Tambacounda et de Kolda.

En effet, le RNU est un instrument intégrateur clé destiné à servir d'outil de centralisation et de coordination de la politique sociale du Sénégal. Il est censé être le principal instrument de ciblage pour toutes les interventions visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité. Cependant, dans la pratique, il n'est utilisé que par une partie des acteurs, qui connaissent son utilité et sa portée. Avec la crise sanitaire, la nécessité de pouvoir effectuer un ciblage national des ménages pauvres a fini de démontrer l'importance de disposer d'un tel outil mis à jour, même au plus haut niveau du Gouvernement. Fort de ce constat, l'UNICEF a soutenu conjointement avec la Banque Mondiale, le processus de la mise à jour du RNU dans l'une des 14 régions couvrant environ 13 000 ménages pauvres ainsi que la création de plateformes régionales pour renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (NPS). Un décret est également dans le circuit administratif pour une institutionnalisation de l'outil en attendant l'adoption de la loi d'orientation.

Pour l'indicateur axé sur l'existence d'un Projet de loi sur la protection sociale, la valeur cible a concerné l'élaboration d'un draft du projet de loi stabilisé et remis à l'autorité. En termes de résultats et de valeur atteinte, trois documents fondamentaux que sont le Draft du projet de loi d'orientation de la protection sociale, le Draft de la Charte nationale de protection sociale et le Décret en cours de finalisation ont été élaborés.

Pour l'indicateur relatif à l'existence d'un dispositif d'intégration des initiatives de gratuité dans les mutuelles de santé, même si la cible existe, aucune valeur n'est atteinte. Cela nécessite certainement des réformes approfondies dans le fonctionnement des mutuelles de santé pour une meilleure optimisation en vue d'atteindre cet objectif. Cela pourrait passer par l'identification des points d'actions de l'évaluation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et leur suivi en vue d'améliorer les conditions d'adhésion de la population.

### **Produit 6.2. D'ici à 2023, les autorités disposent d'information analytique détaillée sur le financement des secteurs sociaux**

Pour l'indicateur relatif au nombre de rapports analytiques sur le financement des secteurs sociaux y compris la protection sociale et la protection spécialisée disponible et utilisé pour documenter les politiques et programmes publics, les chiffres ont atteint un bon niveau de satisfaction. En effet, sur une valeur de base de 1 et 3 comme valeur cible, au total, 12 rapports sont globalement élaborés avec des structures d'appui dont la déclinaison donne comme valeur atteinte 2 rapports pour le BIT, 7 pour l'UNICEF avec MEFC, 1 pour la FAO et 2 pour le PAM.

Initialement, il était prévu de produire deux rapports analytiques sur le financement des secteurs sociaux. Pour le moment 1 rapport analytique est disponible et publié

(analyse des dépenses publiques dans les secteurs sociaux 2013-2015). Des notes politiques sur les budgets des secteurs sociaux (Budget Briefs) sont également en cours de finalisation (Santé, Eau & Hygiène, Nutrition, Éducation, Protection de l'enfant, Développement intégré de la petite enfance) pour appuyer le plaidoyer du pour le financement dans les secteurs sociaux.

Pour l'indicateur axé sur le nombre d'acteurs étatiques et non étatiques formés en finances publiques pour un meilleur suivi des budgets programmes, les résultats ont atteint un bon niveau de satisfaction puisque la valeur cible de 50 est largement dépassée avec 56 comme valeur atteinte. Spécifiquement, ce sont les deux principales structures de capacitation qui ont principalement animé cette rubrique avec respectivement 16 acteurs formés par le BIT et 40 pour l'UNICEF en 2020.

Pour rappel et pour un meilleur suivi des budgets programmes dès 2020, il était prévu durant l'année 2019 de former 30 agents étatiques et non étatiques en finance publique. Ce résultat a été atteint avec 48 agents ministériels formés en gestion des finances publiques axée sur les résultats. Ces formations ont été étendues à 110 membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Pour le suivi des indicateurs des ODD (en particulier l'indicateur des ODD 1.3.1) et des dépenses publiques en protection sociale, le SNU a appuyé la formation de 37 agents du Gouvernement.

Aidé par le BIT, trois scénarios envisagés par le Sénégal pourraient contribuer à accroître et à sécuriser les ressources destinées à ce secteur dans un cadre macroéconomique stable. Ces trois scénarios concernent (i) la réforme du programme budgétaire, (ii) le cycle budgétaire et (iii) la sensibilisation sur les messages clés de chaque secteur dont a pu bénéficier, une quarantaine de membres de l'OSBS, dont un parlementaire.

Avec l'appui du BIT, le Gouvernement a pu passer en revue et retenir parmi les différentes options de financement du secteur de la protection sociale, trois scénarios que le Sénégal pourrait adopter pour accroître et sécuriser les ressources destinées à ce secteur tout en veillant à un cadre macroéconomique stable. Vingt mesures ont été proposées qui permettraient d'accroître l'espace fiscal de 520 milliards de FCFA dès la première année (2020) et atteindre 810 milliards en 2025.

Les investissements à travers un socle de protection sociale simulé (CMU, enfance, Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), handicap et vieillesse) ont un impact certain sur la pauvreté (-7,5%), les inégalités (-0,045 point de Gini) et la croissance des revenus (+8,21%).

UNICEF a finalisé et publié en parallèle en 2020 les budgets briefs qui fournissent des informations analytiques détaillées sur le financement des secteurs sociaux, à savoir : santé, éducation, petite enfance, nutrition, WASH, budget général de l'Etat et protection de l'enfance. Ces briefs ont été diffusés à travers l'Observatoire de Suivi du Budget Social (OSBS).

Par ailleurs, 20 mesures ont été proposées qui permettraient d'accroître l'espace fiscal de 520 milliards de FCFA dès la première année (2020) et atteindre 810 milliards en 2025. Ce schéma bien mené constituerait une avancée significative de l'assiette fiscale.

**Produit 6.3. La communauté, les familles, les femmes, les jeunes et les enfants (filles et garçons) ont leurs capacités à prévenir et répondre aux violences, à l'exploitation, aux pratiques néfastes ou discriminatoires renforcées**

L'année 2020 a été marquée par d'importantes actions de formation, d'information, de sensibilisation et de dialogue au niveau communautaire et à travers les réseaux sociaux pour une meilleure prévention et une réponse efficace aux violences, en particulier celles basées sur le genre y compris les Mutilations génitales féminines (MGF).

Cependant, avec les restrictions de déplacement et de mobilisation, une grande partie des activités n'a pu être réalisée que dans le dernier trimestre de l'année ; ce qui a entraîné le faible niveau d'atteinte des indicateurs du produit. Seul un indicateur sur quatre a atteint et dépassé sa valeur cible. Il s'agit de celui relatif à l'implication des chefs religieux et coutumiers dans le dialogue communautaire et la mobilisation sociale sur les violences faites aux femmes, aux filles et aux garçons, la mendicité, les MGF ou le mariage d'enfant. En effet, 550 chefs religieux et coutumiers sur une cible de 250 se sont impliqués dans le cadre des Comités Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE) pour lutter contre la mendicité forcée des enfants ; ce qui a permis d'identifier et de contribuer à retirer les enfants des mauvaises conditions et des situations de violence dans lesquelles ils vivaient.

Sur un autre registre, la participation des personnes cibles aux échanges et activités d'éducation et de mobilisation sociale sur les violences a donné un bon résultat avec un niveau d'atteinte de 58,78% de l'indicateur. En effet, 146 946 personnes se sont mobilisées, en particulier les jeunes filles, en participant à des sessions d'échanges sur les questions de protection contre les violences et les abus à l'encontre des enfants et sur la prévention et réponse aux Violences basées sur le genre (VBG), en particulier les MGF. Ceci a notamment été rendu possible grâce au renforcement de capacités et la mobilisation de 2 192 agents de changements (relais communautaires, Badiéou Gokh, agents de mobilisation sociale, etc.), la fourniture de services individualisés d'informations, de conseils et d'assistance aux personnes à risque de VBG, la mise en œuvre de programme d'éducation sexuelle complète et de développement holistique intégrant les MGF au profit des filles, les échanges au niveau communautaires (mise en œuvre de plan d'action avec les religieux, visites à domicile, ateliers régionaux sur MGF et VBG, journées de plaidoyer sur les rencontres transfrontalières entre le Sénégal et la

Gambie sur les MGF, etc.).

Un important travail de sensibilisation et d'information a été mené à travers les médias et les réseaux sociaux. Cela est renforcé par l'engagement des artistes pour la protection contre les VBG à travers la réalisation et la diffusion de spot vidéo.

Une prise de conscience commence à germer chez les jeunes et surtout les filles qui prennent des initiatives en mobilisant leurs pairs pour mieux protéger et exiger l'application de la loi sur les MGF.

C'est le cas aussi pour les adolescents et les jeunes qui s'engagent activement dans la production d'émissions de radio et la mobilisation des pairs. Ils sont parvenus ainsi à enrôler 400 U-Reporters pour jouer un rôle de surveillance des violations des droits de l'enfant, y compris les questions de protection. En même temps, ils démontrent leur capacité à mobiliser d'autres leaders dans leurs communautés, par exemple tel que les chefs religieux et responsables politiques, les chefs traditionnels et les autorités administratives.

L'absence de résultat pour l'indicateur relatif à la déclaration publique d'abandon des MGF et du Mariage d'Enfant (ME) et le faible taux (1,5%) de villages ou communautés sensibilisés sur les dangers de la migration irrégulière sont le reflet de la limitation des activités et l'insuffisance des ressources mobilisées pour répondre aux besoins.

Produit 6.4. Les prestataires de services de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail ont des capacités renforcées pour mieux prévenir, détecter et prendre en charge les cas de violences, d'exploitation, de pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons

Les indicateurs du produit affichent un niveau appréciable. Sur les trois indicateurs, celui qui enregistre un taux relativement moyen se situe à 64%. Il se rapporte à la

Des coalitions de la société civile œuvrant pour la protection des femmes et des enfants se sont mobilisées pour la promotion des droits humains et contre les violences et les mariages d'enfant. Cela inclut notamment la coalition de la société civile regroupant 35 associations de lutte contre les VBG et la promotion des droits humains, la coalition de 25 associations de jeunesse, le réseau des religieux.

Afin d'affiner les approches de communication pour le changement de normes sociales et de comportement, grâce à l'appui du SNU, des guides nationaux de dialogue social en protection de l'enfant sont disponibles pour mobiliser et renforcer les capacités des enfants, jeunes, familles et communautés en protection de l'enfant et doivent être lancés.

Une recherche formative sur les déterminants socio-culturels autour de la violence sexuelle et de la discipline violente a été lancée, ainsi qu'une campagne nationale de communication sur les violences faites aux enfants en cours de préparation.

formation de prestataires de service à la base sur différents domaines incluant la protection de l'enfant, la prise en charge des cas de MGF, la traite, la prévention, les violences de genre en milieu scolaire, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de VGB. Au total 1 934 prestataires sur une cible de 3 000 ont reçu des formations sur la prévention et la réponse aux besoins de protection des groupes à risques, en particulier les femmes et les enfants.

Le second indicateur a trait au renforcement de capacités opérationnelles des structures pour améliorer la prestation de services de protection en direction des femmes et des enfants. Différents secteurs ont été ainsi soutenus en ressources matérielles, financières et / ou en personnel formé. Avec l'appui du SNU, 249 services et structures de différents secteurs ont été soutenus pour une cible de 150 prévue dans le Plan de travail conjoint 2020, soit un taux de 166%.

Le troisième indicateur affiche un taux de 233%. Il mesure le nombre de documents nationaux d'orientations et d'outils opérationnels pour la prestation de services de qualité en protection réalisé. Sur une cible de 3 documents, 7 ont été produits afin de répondre aux besoins nouveaux de protection dans le contexte de la COVID-19. Ainsi, des outils nationaux de référence ont été développés par les Ministères, avec l'appui du SNU. Il s'agit de :

- Procédures et outils pour accompagner le processus de retrait des enfants de la rue/daaras et de réunification familiale des enfants, sur la base des standards internationaux et principes de l'intérêt supérieur de l'enfant, finalisé sous le pilotage du MFFGPE ;
- Guide d'appui psychosocial aux enfants et familles affectés par la COVID-19, finalisé et lancé sous le pilotage de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

En dépit du contexte d'urgence lié à la COVID-19, les différents secteurs ont pu avancer avec l'appui du SNU dans le développement de documents référentiels et outils destinés aux structures et services sur le terrain, afin d'améliorer la prestation de services aux femmes et aux enfants. Des documents de référence nationale ont été ainsi développés, validés et pour certains lancés en 2020. Il s'agit de :

- Guide méthodologique pour la prestation de services de protection de l'enfant à l'usage des services d'action sociale, finalisé et lancé sous le pilotage de la DGAS ;
- Deux documents d'orientation pour la coordination multisectorielle en protection de l'enfant à niveau local, l'un pour le fonctionnement de la plateforme de prévention en protection de l'enfant au sein des CDPE, et l'autre pour le fonctionnement de la plateforme de prise en charge des enfants ayant besoin de protection, développé et lancés sous le pilotage respectif de la

DGAS et de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPPS) ;

- Un Protocole de détection et de prise en charge de la maltraitance des enfants, en particulier les abus sexuels, à l'usage du personnel de santé, développé et validé techniquement sous le pilotage de la DGS ;
- Un Manuel de sensibilisation aux VBG réédité et publié ;
- Le Guide sur l'adoption internationale développé en 2019 a été lancé et disséminé auprès de toutes les juridictions et services sociaux, sous le pilotage de la DESPPS.

Avec l'appui du SNU, l'accès des victimes a été renforcé par la mise en place et le renforcement de dispositifs de signalement des violences à travers internet et la téléphonie mobile, permettant en parallèle le suivi en temps réel grâce aux tableaux de bord mis en place. Il s'agit de la plateforme RapidProtection, mise en place au niveau du CDPE de Pikine et en cours d'élargissement à d'autres départements, pour signaler les cas de protection de l'enfant, à travers un réseau préétabli de signalants locaux dans la communauté et les services, y compris les écoles.

Produit 6.5. Les institutions aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités renforcées pour développer, intégrer et mettre en œuvre, dans les politiques et budgets, les stratégies en matière de protection contre les violences, l'exploitation, les pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons

L'assistance au Gouvernement du Sénégal en matière de protection contre les violences, l'exploitation, les pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons se mesurent à travers la mise en place de systèmes d'information sectoriels de routine, le fonctionnement des cadres de concertation multisectoriels et l'élaboration des documents sectoriels / multisectoriels de planification ciblant ou intégrant la protection spécialisée. C'est sur ces trois axes que les indicateurs de suivi de la contribution du SNU sont mesurés pour ce produit.

Les résultats du premier indicateur sont encourageants compte tenu des efforts déployés pour mettre en place une panoplie d'outils, de mécanismes et de dispositifs de collecte et de monitoring. Le soutien du SNU et les mesures prises par le Gouvernement ont aidé au déploiement des plateformes de signalement et de rapportage des cas de protection de l'enfant à travers la téléphonie mobile et internet dans des zones pilotes; ce qui constitue des pratiques prometteuses en termes de suivi en temps réel des cas de protection. Il s'agit notamment de RapidProtection par le CDPE de Pikine, qui facilite le signalement des cas de protection de l'enfant aux services sociaux via SMS en même temps que le monitoring en temps réel du nombre de cas par un tableau de bord en ligne accessible à niveau départemental, comme au niveau central. Le dispositif

arrimé à l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et au Service d'Assistance et d'Orientation (SAO) de Pikine est prévu d'être déployé dans d'autres zones. Également,

*Le Ministère de l'Éducation a mis en place une Cellule pour l'égalité des sexes et l'équité pour coordonner et suivre les politiques du Ministère en matière d'égalité des sexes, d'inclusion et de protection de l'enfant. Le Ministère a également récemment configuré une plate-forme en ligne spécifique pour la notification des cas de protection de l'enfant, y compris les VBG par les personnels désignés de l'école, permettant un suivi national en temps réel des incidents identifiés par les établissements scolaires. 8 631 écoles primaires sont ainsi connectées via la plateforme de rapportage et de suivi en ligne, couvrant ainsi une population de 1 801 181 élèves.*

une plate-forme web pour la gestion des données sur les VBG/ MGF a été mise en place dans trois départements de Tambacounda et les tests sont en cours. La région de Tambacounda a été choisie pour abriter la phase test avant la duplication au niveau national.

Avec l'appui du SNU, et conformément aux responsabilités des Commissions de suivi mises en place par la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) et des Orientations Nationales pour la Prestation de services multisectoriels en protection de l'enfant au niveau local adoptées en 2019, le Ministère de la Justice avec la DESPS et le MSAS avec la DGAS, ont développé avec l'appui du SNU, des orientations pour la coordination et le suivi, respectivement, de la gestion des cas de protection de l'enfant et des actions de prévention aux niveaux départemental/CDPE.

*Le MSAS a intégré les questions spécifiques de la violence contre les enfants, des MGF et du mariage des enfants dans sa Stratégie nationale de santé communautaire lancée cette année. Une mesure additionnelle est également prise par le Ministère pour le suivi des traumatismes liés aux violences physiques, aux violences sexuelles et aux MGF qui a été paramétré dans le système d'information sanitaire (DHIS2).*

Le second indicateur traite les aspects liés à la fonctionnalité des cadres de coordination multisectorielle en protection au niveau central et déconcentré. Sur ce volet les

*Les capacités de coordination dans la planification et le suivi multisectoriel de la mise en œuvre des politiques en matière de protection de l'enfant et des VBG, aussi bien à l'égard des différents ministères sectoriels, que des CDPE et de l'appui des partenaires constituent encore un défi. Il n'existe pas à l'heure actuelle de dispositif intégré de rapportage multisectoriel systématique, arrimé aux cadres de coordination multisectoriels en place au niveau départemental, régional et national, permettant au Ministère en charge de disposer de données et d'informations, et de produire des rapports nationaux de situation et de suivi, respectivement pour la protection de l'enfant que pour les VBG.*

résultats indiquent des performances relativement moyennes avec 2 Cadres sur 4 qui se sont réunis une fois (Comité Technique National MGF, Comité Technique National VBG) pour faire une revue et 18 CDPE / 39 qui rapportent régulièrement sur la protection de l'enfant. Les 18 CDPE ont joué un rôle déterminant dans la coordination de la mise en œuvre et du suivi du plan national de réponse de protection de l'enfant dans la COVID-19 au niveau décentralisé, avec l'appui du SNU.

Le troisième indicateur a trait aux documents sectoriels / multisectoriels de planification qui ciblent ou intègrent la protection spécialisée. Sur 8 documents prévus, 4 ont été élaborés dont 1 en état de draft. La performance pour cet indicateur se situe à un niveau moyen (50%).

Au niveau national, avec le plaidoyer et le soutien du SNU, le MFFGPE a élaboré et mis en œuvre un Plan d'action national pour la protection des femmes et des enfants dans la COVID-19. Ce Plan avait deux composantes, l'une portant sur l'assistance aux femmes vulnérables visant à atténuer l'impact économique et social sur les femmes, à soutenir l'autonomisation des femmes et à prévenir les VBG, et l'autre visant à détecter, fournir des soins et un soutien à la réinsertion sociale des enfants privés de protection parentale, victimes de négligence, violence, abus, principalement dans la rue et en direction des enfants talibés en situation de risques.

Le SNU a coordonné son appui au Gouvernement dans le cadre du Groupe Thématique Genre avec l'ensemble des autres partenaires au développement, ainsi que du Groupe National des Partenaires de la Protection de l'enfant (GNPE). Le MFFGPE a ainsi mis en place un Comité national de suivi pour le Plan de retrait des enfants de la rue, associant des représentants de tous les ministères concernés et de la société civile, et des représentants des partenaires.

Avec le soutien du SNU, dans le cadre du programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les MGF, le Gouvernement a poursuivi son processus participatif et inclusif pour élaborer le plan d'action national pour accélérer l'abandon des MGF, en renforçant les engagements et les actions prioritaires de chaque secteur. Le processus de finalisation et approbation a été suspendu par le contexte lié à la COVID-19.

Le SNU a également accompagné le Gouvernement dans l'élaboration du Plan d'action national de lutte contre



la traite des personnes (2021 – 2023) et de la Stratégie nationale de l'école des maris pour le changement de normes sociales de genre.

*Malgré les efforts de plaidoyer du SNU, le Code de l'enfant est toujours en attente d'adoption par le Gouvernement. La loi portant réforme du Code Pénal sur la criminalisation des violences sexuelles votée par l'Assemblée Nationale en 2019 attend d'être promulguée.*

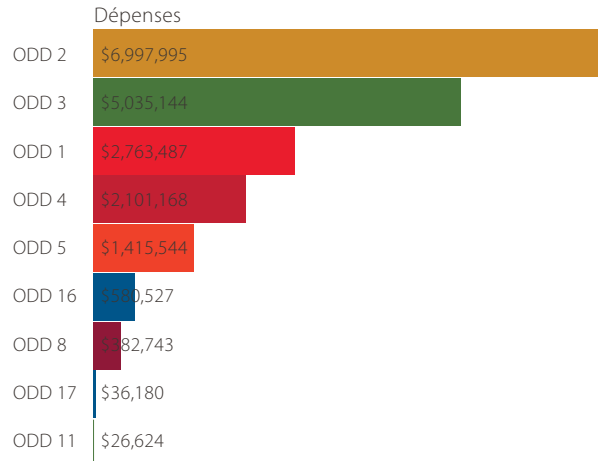
*Par ailleurs, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre des enquêtes prévues avec l'appui du SNU. Il s'agit notamment de l'enquête nationale sur la sécurité et le bien-être des élèves sous la coordination du MEN et de l'étude sur les déterminants socio-culturels des violences physiques et sexuelles à l'encontre des enfants sous la coordination du MFFGPE.*

Des enquêtes, incluant une étude socio-anthropologique sur les perceptions et les effets de la COVID-19 et les mesures de réponse, ont été financées pour appréhender l'impact de la COVID-19 sur les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que sur les ménages selon une perspective de genre.

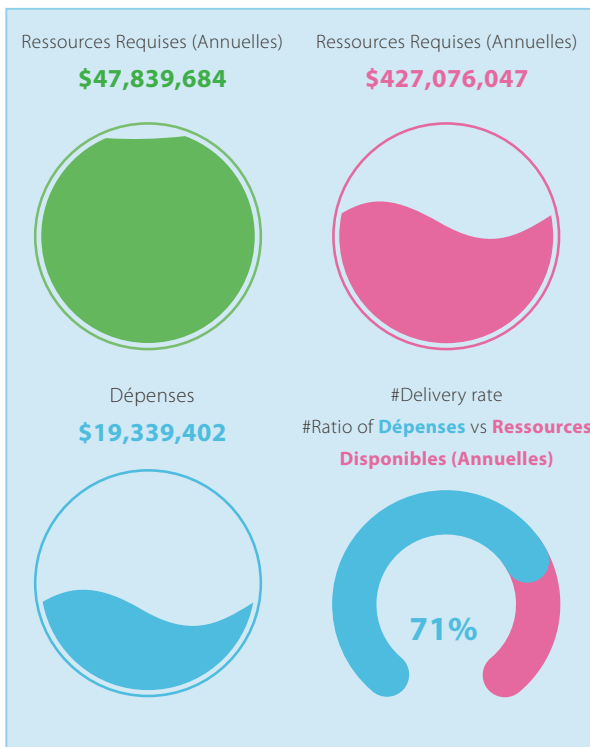
dépensés par les trois effets de cette priorité stratégique.

Il ressort de cette figure que les ODD pour lesquels les agences de la priorité stratégique 2 ont le plus dépensé sont par ordre d'importance les ODD 2, 3, 1, 4 et 5 (voir graphique). Les ODD 2 et 3 à eux seuls, ont enregistré plus de la moitié des dépenses de la priorité stratégique 2 avec respectivement \$ 6 970 751 et \$5 024 854.

Ojectif de développement durable



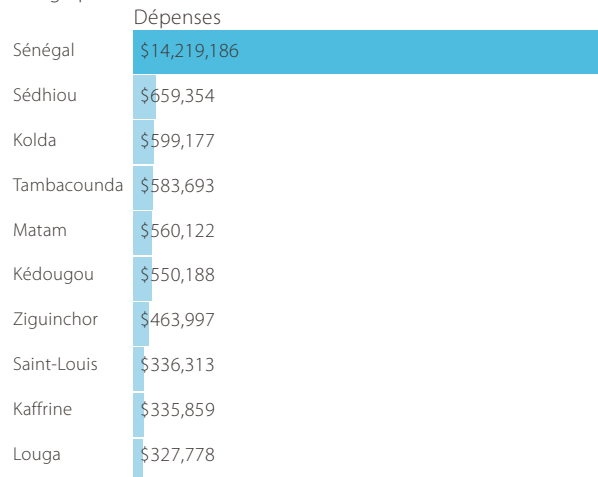
## Aperçu financier de la priorité stratégique 2 : « Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale »



Il ressort de la figure ci-dessous, un taux d'exécution financière moyen de la priorité stratégique de 71 %. En effet, sur un budget requis de \$47 763 094 et avec un disponible de \$27 159 562 en 2020, ce sont \$19 175 649 qui ont été

UNICEF constitue l'Agence qui a le plus dépensé dans cette priorité avec \$9 769 427 suivis de UNFPA \$4 997 287, du PAM \$3 580 000 de UNESCO \$758 547, de OMS \$40 388. La FAO a eu à dépenser \$1 385 614. Il faut noter que l'UNESCO, UIT et l'OMS ont aussi dépensé de manière respective \$758 547, \$ 224 400 et \$40 388.

Géographie



En dehors des dépenses faites pour des activités d'envergure nationale avec \$14 120 452, il faut noter que les cinq régions qui ont le plus bénéficié du soutien du SNU au Sénégal sont respectivement les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda, Matam et Kédougou. Ces cinq régions ont la particularité d'être des régions frontalières où les indicateurs de développement sont les plus bas. Aussi, on peut dire que le principe du LNOB est bien pris en compte dans la mise en œuvre du UNCF.

## **PRIORITE STRATEGIQUE N° 3 « Gouvernance, Paix et sécurité »**

Cette priorité en phase avec l’Axe 3 du PSE « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », qui constitue le socle de la gouvernance au Sénégal, sous toutes ses formes, a enregistré en 2020 des efforts significatifs dans un contexte marqué par la survenance de la COVID-19.

Ces efforts se manifestent dans un premier temps, à travers la modernisation de l’Etat civil et la prise en compte du genre avec respectivement l’amélioration du dispositif de suivi et l’évaluation et la détermination d’indices pertinents et adaptés à nos réalités.

Dans un deuxième temps, les indicateurs liés à la représentativité des femmes dans les postes électifs ont stagné du fait en particulier pour les Collectivités territoriales du report des élections locales. Ceci n’a pas empêché que des initiatives soient prises dans le domaine du renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs notamment dans la planification locale et la cohérence territoriale, dans la riposte face à la COVID-19 et dans la promotion des droits de l’homme.

### **Effet 7 : D’ici à 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l’équité dans l’offre de services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l’efficacité de la gouvernance**

L’analyse des indicateurs dont les données sont disponibles fait apparaître un niveau évolutif et un niveau stationnaire. Le niveau évolutif se manifeste par la proportion importante d’enfants de moins de 5 ans ayant leur naissance enregistrée à l’état civil (moins d’un an, Filles/Garçons, dans les régions ciblées, pour les catégories d’enfants vulnérables) avec moins de 5 ans (78.7%) Filles (77.1%) et Garçons (80.3%), dépassant largement la cible de 44%. Quant au niveau stationnaire, il est caractérisé par le pourcentage de personnes indiquant avoir été victimes d’un acte de corruption lors de leur interaction avec l’administration publique toujours égal à 25, 6% par rapport à 2016 et le pourcentage de population carcérale en attente de jugement stagnant à 42,1% par rapport à 2018.



### **Produit 7.1. D’ici 2023, les acteurs institutionnels et communautaires disposent de capacités renforcées pour la promotion et l’enregistrement effectif des faits d’état civil et la production de statistiques vitales**

Pour ce produit, les cibles retenues pour 2020 sont globalement atteintes avec des indicateurs dépassant les 100%. Ceci se traduit d’une part, par le nombre de structures sanitaires ayant un dispositif d’appui à la déclaration des naissances dans les régions d’intervention qui a atteint 128 et qui dépasse largement la cible 80 et d’autre part, par la proportion de centres d’Etat civil produisant des données de routine sur l’enregistrement des naissances qui a atteint 53 (avec en particulier les 33 centres d’état civil de la région de Kaffrine), sur une cible de 52.

La satisfaction notée avec ces indicateurs est du reste renforcé par la validation et la disponibilité du Guide technique pour la mise en place et le fonctionnement des coins d’Etat civil, du Document d’orientation pour la détection et l’enregistrement des élèves sans actes d’état civil et du Rapport de l’étude sur les déterminants socioculturels de la non-déclaration des faits d’état civil au Sénégal. Il faut mettre dans cet actif, la connexion à la plateforme Rapid Pro de 33 nouveaux centres d’état civil de la région de Kaffrine.

Produit 7.2. D’ici à 2023, les institutions centrales et locales, les structures nationales de statistique et d’évaluation disposent de compétences améliorées pour assurer une meilleure disponibilité et utilisation des données de qualité désagrégées, la planification, le suivi et l’évaluation des politiques et programmes publics

A ce niveau, 131 acteurs ont été formés à la collecte et à l’analyse des données statistiques sensibles au genre et en suivi évaluation des politiques publiques par ONUFEMMES pour une cible de 110 soit un pourcentage de 119% même si l’on note toujours l’inexistence d’une plateforme opérationnelle en ligne pour le suivi des ODD.

Par ailleurs, beaucoup d’efforts ont été fournis en particulier dans les domaines du suivi-évaluation et du genre. Pour le premier, il convient de noter l’établissement de l’état des lieux des systèmes d’information territoriale existants au Sénégal et l’analyse de l’alignement de l’ODD 16 aux politiques sectorielles (Justice, Forces armées, Intérieur, Femmes, Bonne Gouvernance, Collectivités Territoriales, Corruption).

Pour le second relatif au genre, les initiatives ont porté sur des études et l’élaboration de documents stratégiques à l’image du Plan d’actions 2020-2023 sur les données désagrégées par sexe élaboré avec l’ensemble des Ministères sectoriels à travers le Comité Multipartite de Genre, de l’enquête réalisée sur les effets de la COVID-19 selon une perspective genre, du guide d’utilisation des méthodes

d'évaluation d'impact des politiques publiques intégrant le genre réalisé par le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent et de l'Audit genre du MAER. Dans ce registre, il faut noter la forte réflexion axée sur la définition d'indicateurs pertinents sensibles au genre qui a abouti à l'élaboration des méthodologies du développement et de l'application de l'indice de l'autonomisation de la femme, ainsi que les méthodes d'évaluation d'impact des politiques publiques restituées à l'ensemble des acteurs du système statistique national.

**Produit 7.3. D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de mécanismes de consolidation de la gouvernance démocratique pour améliorer le climat politique**

Ce produit présente un indicateur favorable avec l'existence d'une plateforme inclusive et fonctionnelle de dialogue entre les acteurs impliqués dans la gouvernance démocratique aux niveaux national et local. Par contre, il a été noté un autre indicateur défavorable car aucune réforme visant la consolidation démocratique et élaborée suivant un processus inclusif n'a été adoptée, bien que plusieurs réformes aient été identifiées dans le cadre des travaux de la Commission cellulaire du dialogue politique telles que le système de parrainage et le financement public des partis politiques.

Dans ce cadre, l'organisation du dialogue politique a donné des livrables importants comme l'organisation de 10 sessions de travaux de la Commission cellulaire du dialogue politique, l'enregistrement de 22 points d'accord et la production d'un rapport sur les conclusions du dialogue politique remis au Chef de l'Etat.

**Produit 7.4. D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de capacités renforcées en termes de synergie d'actions pour prévenir les conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme.**

Ce produit montre des résultats globalement satisfaisants avec dans un premier temps, un nombre d'acteurs significatif formés à la prévention et à la gestion des conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme par l'OIM, l'ONUDC, le HCR et l'UNESCO et dans un second temps, la mise en place d'un mécanisme de coordination opérationnel pour la prévention et la gestion des conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme.

En outre, d'autres acquis sont à mettre à l'actif de ce produit dont les plus saillants restent l'adoption du Rapport d'auto-évaluation Sénégal dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) par le Chef de l'Etat et la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les partis politiques, l'administration et la société civile pour

pacifier l'espace public.

**Produit 7.5. D'ici à 2023, les institutions publiques y compris les corps de contrôle disposent de capacités renforcées pour développer, adopter et appliquer des textes en vue du renforcement de la gouvernance administrative, du contrôle et d'audit des procédures**

Ce produit présente un niveau d'atteinte suffisant du nombre de formations organisées au profit des corps de contrôle avec un pourcentage de 67% et la réalisation d'une étude sur les risques de corruption dans le secteur extractif sur l'initiative du PNUD en plus de l'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Par contre, l'étude sur le dispositif de contrôle au sein des Ministères n'a pas pu être réalisée. Par contre, il n'existe pas encore une étude sur le dispositif de contrôle au sein des Ministères.

**Effet 8 : D'ici à 2023, les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, le contrôle citoyen (élaboration, mise en œuvre, suivi-évaluation) dans les Politiques Publiques en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance**

Pour les progrès réalisés avec cet effet, un premier constat décèle que la représentativité des femmes dans les postes électifs est stationnaire en raison de l'absence d'organisation d'élections. En effet, le pourcentage de sièges électifs occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale et dans les Collectivités territoriales reste respectivement à 42% et 47%. Le même constat est fait pour le pourcentage de femmes au niveau de l'exécutif local dans les Collectivités territoriales (maire, adjointe au maire) qui stagne à 17,5%. Le retard enregistré dans l'organisation des élections locales n'a pas permis d'améliorer la participation des femmes aux instances locales de décision. Toutefois, le SNU poursuit le renforcement des capacités des femmes et des jeunes en matière de leadership local.



Tout de même, il faut reconnaître que pour l'atteinte de cet effet, le SNU a fait bénéficier aux Collectivités territoriales d'un appui matériel important relatif à la riposte de la COVID-19 et d'un appui au renforcement de la planification locale et de la cohérence territoriale. Des efforts sont également notés dans la modernisation de l'Etat civil, dans la promotion des droits de l'homme, dans l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, dans l'instauration de la parité dans les institutions électives et la transparence du processus électoral, dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, dans l'implication de la jeunesse dans les instances de décision, dans la promotion des droits des personnes vulnérables et dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

**Produit 8.1. D'ici à 2023, les collectivités territoriales disposent de capacités renforcées pour la mise en œuvre des plans de développement local prenant en compte les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes vulnérables ainsi que les dimensions environnementales et les changements climatiques**

Un premier niveau de satisfaction est réalisé avec ce produit vu le nombre de plans de développement intégrant les changements climatiques qui a atteint les 100% de la cible. Ensuite, des efforts importants ont été déployés si l'on se fie au nombre de centres d'Etat civil produisant des données de routine sur l'enregistrement des naissances et au nombre de plans de développement local sensibles au genre et aux enfants élaborés avec respectivement 80% et 53% des cibles.

Il convient également de mettre dans ce lot, l'élaboration d'un guide de planification intégrant les ODD au profit des Collectivités territoriales, qui a connu un début de mise en application.

En plus, pour faire face à la COVID-19, un accent particulier a été mis dans les renforcements de capacités dans le domaine de la production locale de masques et de fabrication de savons, en dehors de l'appui en matériels et équipements et l'instauration d'une bonne stratégie de communication.

**Produit 8.2. D'ici à 2023, la société civile et les groupes vulnérables disposent de capacités améliorées pour formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement**

La lecture des indicateurs dont les informations sont disponibles montre à première vue un manque de satisfaction dans leur atteinte. Ceci est illustré d'une part, par l'inexistence d'un système d'information territorial,

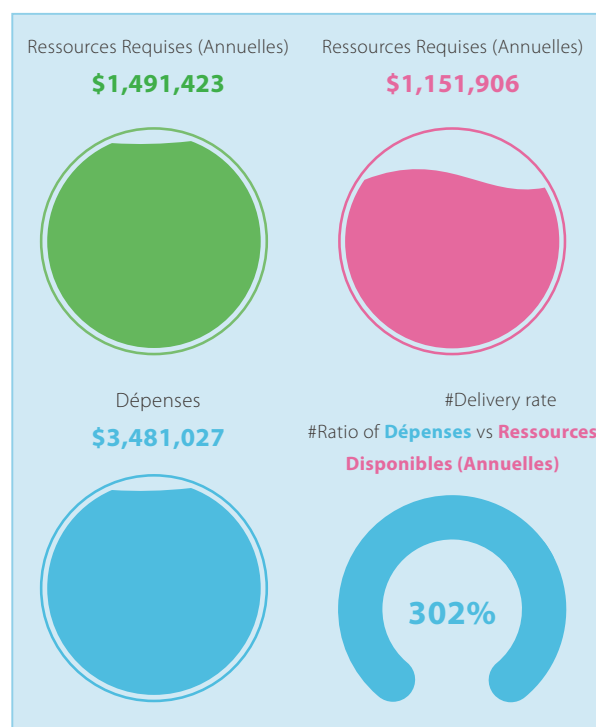
fonctionnel et participatif même si un diagnostic des systèmes d'information territoriale au Sénégal est réalisé et d'autre part, par le nombre de rapports d'évaluation des programmes et politiques publics produits et diffusés par les acteurs non étatiques réalisés à seulement 1/3.

Produit 8.3. D'ici à 2023, les acteurs institutionnels et la société civile disposent de capacités renforcées en suivi évaluation et en surveillance de la mise en œuvre des obligations internationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme

Les résultats escomptés à travers ce produit ne sont pas obtenus vu le niveau d'atteinte des indicateurs comme en témoignent l'inexistence d'une stratégie nationale de promotion des droits de l'homme et la production d'aucun rapport alternatif par la société civile.

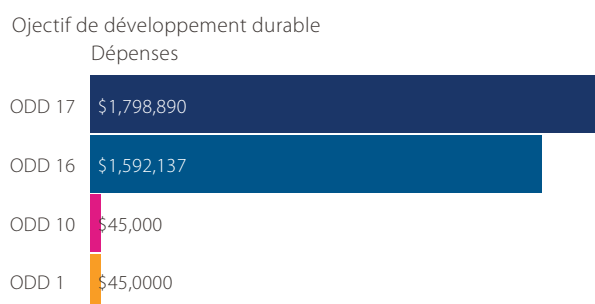
Malgré tout, il faut capitaliser avec ce produit, l'amélioration des outils et processus organisationnels de l'organisation Women in Mining Sénégal (WIMS), les adoptions d'une Stratégie nationale des droits de l'homme (SNDH) par le Ministère de la Justice et d'un Plan d'action national de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) et des organes de traités, et l'évaluation du niveau de domestication et de mise en œuvre des traités de l'Union Africaine (UA) relatifs aux droits humains.

### **Aperçu financier de la priorité stratégique 3 : « Gouvernance, Paix et sécurité »**

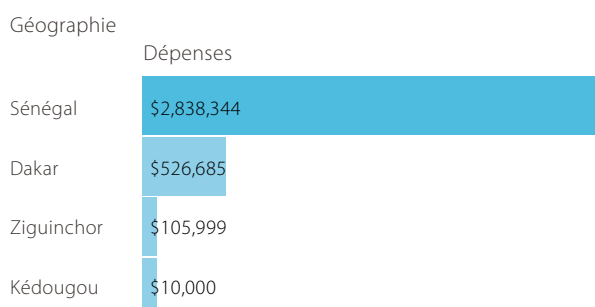


Le taux d'exécution financière de la priorité stratégique 3 est de 302%. En effet sur un budget disponible de \$1491 423 en 2020, \$1 151 906 ont été dépensés.

Les dépenses de la priorité 3 sont principalement effectuées dans les ODD 17 et 16 comme l'illustre le graphique ci-dessous avec des montants respectifs de \$1 798 890 et \$1 592 137.



Exception faite des interventions d'envergure nationale avec \$2 621 000, l'essentiel des dépenses a été effectué sur la région de Dakar et dans une moindre mesure la région de Kédougou.



## 2.3 RÉSULTATS PARTENARIATS ET FINANCEMENT DES ODD

Le financement des ODD étant un aspect important de la réforme SDNU, l'Equipe Pays des Nations Unies au Sénégal améliore les stratégies de financement intégré durable et les investissements au niveau des pays. Compte tenu de l'impact de la pandémie COVID-19 dans le pays en 2020, un grand effort a été fait pour renforcer les partenariats et le financement des ODD.

En partenariat avec le Gouvernement du Sénégal, les communautés et les partenaires au développement, le SNU au Sénégal a soutenu la mise en place d'initiatives multipartites pour apporter des réponses à la pandémie de la COVID-19 et soutenir la reprise.

Les partenariats innovants en réponse à la COVID-19 entre le Gouvernement et le SNU ont permis entre autres l'élaboration de l'Etude d'impact socio-économique et le SERP comme offre du SNU dans la lutte contre la COVID-19.

Au niveau local, des partenariats pour la territorialisation

des ODD entre les municipalités, les ONG, le secteur privé et les institutions étatiques déconcentrées ont été créés et renforcés pour permettre aux institutions locales de capturer le dividende démographique et d'apporter des réponses aux personnes les plus touchées par la COVID-19 notamment :

- Le partenariat avec le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, le PNUD, la FAO, l'ONUDI, l'UNCDF, l'UNFPA et l'ONU Femmes pour la mise en place de la « Plateforme COVID-19 pour l'appui au secteur productif des groupes vulnérables », en présence des représentants des Maires des cinq communes pilotes et du Directeur de l'Agence de Développement et d'encadrement des PME. Ce projet conjoint, novateur a permis de soutenir le Plan national de réponse à la COVID-19 à travers la décentralisation et le développement local tout en renforçant la résilience des communautés vulnérables dans les municipalités ciblées par les agences des Nations Unies participantes ;
- Le programme conjoint pilote Fass Emergent (FassE) entre l'ONU Femmes, l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et l'ONUDI et la commune de Fass-Gueule Tapée-Colobane, le secteur privé et les partenaires au développement pour améliorer le capital humain, les opportunités économiques et la gouvernance locale dans la commune de Fass-Gueule Tapée-Colobane.

Pour d'autres initiatives mises en œuvre durant l'année 2020, comme la promotion de la continuité de l'éducation à la suite de l'épidémie de COVID-19 et à l'arrêt des cours, l'Equipe Pays des Nations Unies a obtenu \$1 000 000 grâce au COVID-19 MPTF cogéré par l'UNESCO, l'UNICEF, l'UIT et le HCR.

Avec le soutien de l'Equipe Pays des Nations Unies, le Gouvernement a pu obtenir \$300 000 pour la promotion et la création de plus d'emplois verts au Sénégal grâce à l'initiative du Partenariat pour l'action pour l'économie verte (PAGE). L'Equipe Pays des Nations Unies a mobilisé conjointement \$1 000 000,00 auprès de le United Nations Trust Fund for Human Security (UNTFHS) pour mettre en œuvre le projet commun sur la sécurité humaine dans la commune de Fass-Gueule Tapée-Colobane en collaboration avec la commune, le secteur privé et les populations.

Dans un contexte de confinement à la suite de la COVID-19, l'Equipe Pays des Nations Unies a contribué à l'élaboration de solutions numériques innovantes pour promouvoir l'inclusion financière et l'entrepreneuriat au Sénégal, notamment à travers le développement de partenariats avec le secteur privé. Cela comprenait, par exemple, la conception, le développement et le déploiement conjoints d'une plate-forme numérique « Acheter aux femmes » pour améliorer l'accès au marché, à l'information et aux services financiers pour les femmes rurales dans les secteurs de l'agriculture résiliente au changement climatique également.

L'Equipe Pays des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement pour lancer et démarrer le processus du cadre de financement national intégré (INFF), y compris l'identification des priorités clés pour 2021. L'INFF est un outil de planification et de mise en œuvre destiné à aider les pays à renforcer leur processus de planification et à surmonter les obstacles existants pour le financement du développement durable et des ODD au niveau national. Il permet aux pays de développer une stratégie pour accroître les investissements, gérer les risques et atteindre les priorités de développement durable.

L'Equipe Pays des Nations Unies a continué de travailler avec les ONG nationales et internationales et a renforcé son partage d'informations et sa coordination avec elles et leurs plateformes de coordination. Travailler à la réalisation des ODD au Sénégal reste une priorité essentielle pour l'Equipe Pays des Nations Unies. Bien que 2020 ait été une année difficile en raison de l'impact de la COVID-19, l'Equipe Pays des Nations Unies a pris plusieurs initiatives pour préserver les progrès accomplis vers la réalisation des ODD au Sénégal. Le graphique ci-dessous montre comment l'ONU a alloué ses ressources par ODD au Sénégal en 2020.



Source : UNINFO

Compte tenu de l'impact socio-économique défavorable de la COVID-19, la réduction de la faim, la lutte contre la pauvreté et l'égalité des sexes (ODD 2, ODD 1 et ODD5) ont représenté 61% des ressources du SNU. Cette tendance n'était pas trop différente de 2019, où les ODD avec les investissements du SNU les plus élevés étaient 2 (30,7 %), 3 (17,8 %) et 5 (13,8 %) qui ont représenté 62.3% des ressources.

## 2.4 RÉSULTATS « UNIS DANS L'ACTION »

### 2.4.1 Progrès sur le Business Operation Strategy en 2020

La stratégie relative aux activités de gestion et d'appui (dite Business Operations Strategy) est un cadre de résultats axé sur les activités conjointes de gestion et d'appui des entités du SNU qui aide à éviter les duplications au niveau opérationnel, et qui tire parti du pouvoir de négociation commun en maximisant les économies d'échelle au niveau du pays. Dans le cadre du repositionnement du Système de Développement des Nations Unies en 2017, le Secrétaire Général des Nations Unies a exhorté les 131 Equipes Pays des Nations Unies à adopter d'ici à 2021 la stratégie améliorée du Business Operations Strategy et s'assurer de

la mise en place d'ici à 2022 d'un système de Back Office Commun (CBO).

Au Sénégal, l'année 2020 constitue la troisième année de mise en œuvre du Business Opération Strategy (2018-2022) et marque un tournant avec l'introduction d'une plateforme en ligne 2.0. De plus afin de s'aligner sur la nouvelle politique relative à la réforme, la Business Operations Strategy 2.0 au Sénégal s'est recentrée sur la mise en œuvre de l'UNCF et sur les travaux nécessaires à la transition cohérente vers une Maison des Nations Unies pleinement opérationnelle au Sénégal.

Le Business Operations Strategy 2.0 au Sénégal est structuré autour de six activités de gestion et d'appui communes : finances, gestion des ressources humaines, achats, logistique, technologies de l'information et de la communication, et administration, ce dernier service incluant également la gestion des bâtiments.

Sous la direction du Coordonnateur Résident du SNU au Sénégal, des progrès considérables ont été réalisés pour s'assurer du déploiement du Business Operations Strategy 2.0.

Un aspect essentiel de la stratégie du Business Operations Strategy au Sénégal qu'il convient de noter, est l'avancement de la création de la Maison des Nations Unies. Malgré les retards causés par la COVID-19, l'Equipe Pays des Nations Unies a progressé dans la planification et la mise en œuvre du projet UN House. La structure de gouvernance du Projet de la Maison des Nations Unies, y compris le Conseil de gestion et le Comité de pilotage, s'est associée aux travaux du Business Operations Strategy. Tous ces efforts ont été et seront essentiels à l'opérationnalisation du programme CBO et d'efficacité.

Le Groupe de Travail du Business Operations Strategy a ainsi été mis en place pour préparer l'inventaire des services de collaboration actuels au sein des Agences ainsi que l'analyse des opportunités communes, et coordonner la saisie des données des agences respectives sur la nouvelle plate-forme. A la fin de l'année 2020, grâce au travail conjoint de l'Equipe Pays des Nations Unies et du Groupe de Travail associé, la Business Operations Strategy a atteint sa dernière étape de développement pour ensuite être approuvée en janvier 2021. La nouvelle plate-forme en ligne a également été chargée et facilite une approche rationnelle de la définition des priorités.

#### 2.4.2 Résultats « Unis dans la communication »

Le Système de Développement des Nations Unies a célébré en 2020, son soixante-quinzième anniversaire ; année que le Secrétaire Général António Guterres a voulu celle de la consultation mondiale UN75, sur l'« Avenir que nous voulons, l'ONU que nous souhaitons ». La pandémie de la COVID-19 est malheureusement venue bouleverser les célébrations et chambouler la programmation de l'Equipe Pays, dans le cadre des 75 ans de l'ONU, tout en montrant par la même occasion l'importance de cette campagne et du travail du SNU au Sénégal. Le Groupe Communication, qui regroupe les chargés de communication des Agences du SNU, a déployé une série d'activités et d'outils conjoints de communication et de plaidoyer, en partenariat avec les influenceurs Sénégalais les plus en vue, d'artistes, d'étudiants, de collectivités locales, d'associations de jeunes..., valant au Sénégal de figurer parmi les trois pays qui ont enregistré le plus de répondants à l'enquête mondiale, avec plus de 54 000 participants.

Outre la campagne UN75, la COVID-19 a considérablement marqué l'agenda de communication conjointe de l'Equipe Pays. En effet, le SNU au Sénégal s'est très vite engagé aux côtés du Gouvernement, des populations, et des PTF, dans la communication, en particulier la communication communautaire, la sensibilisation sur les mesures barrières, le plaidoyer pour la mobilisation de ressources, etc.

Le SNU Sénégal a ainsi appuyé le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation, décliné également dans les principales langues nationales, pour lutter contre la COVID-19. Outre les différentes activités conjointes de sensibilisation communautaire et de remise de matériels de protection aux plus vulnérables, l'Equipe Pays a mené une campagne conjointe intitulée en wolof « AND XEEX COVID-19 », « Lutter ensemble contre la COVID-19 » en français, en partenariat avec de jeunes artistes graphes sénégalais et avec la participation de tous les Chefs d'Agences du système.

La campagne a connu un grand succès, notamment sur les réseaux sociaux en atteignant par exemple sur le compte twitter d'ONU Sénégal, plus de 189 000 vues. L'équipe Pays a par ailleurs mené une campagne de communication communautaire et de sensibilisation dans plusieurs communes de Dakar dont, Ngor, Yarakh, HLM et Pikine, mais également dans les autres régions du pays.

Globalement, les actions de communication en 2020 ont été essentiellement tournées vers les deux points que sont la lutte contre la COVID-19 et la campagne UN75. Toutefois, les différentes campagnes ont systématiquement comporté des dimensions qui prennent en compte les priorités globales comme le genre, la lutte contre les inégalités et pour l'inclusion, les ODD, les droits de l'homme, la mobilisation pour l'environnement, etc.

## 2.5 Leçons apprises et contraintes

| EFFETS/PRODUITS   | Leçons apprises   | Principales contraintes   |
|---|---|---|
| Effet 1 : D'ici à 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées contribuant à la transformation structurelle de l'économie, à la réduction des inégalités et à la capture du dividende démographique | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de rendre plus flexibles les modalités de mise à disposition des fonds conjoints</li> <li>La synergie des interventions au sein du SNU a été déterminante dans l'atteinte des résultats</li> <li>La communication autour des initiatives conjointes en cours du Système des Nations Unies est à améliorer</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans la mise à disposition des fonds conjoints</li> <li>Faible adaptabilité des partenaires de mise en œuvre</li> </ul>   |
| Produit 1.1 : D'ici à 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie ont les capacités de formaliser le fonctionnement des PME et de renforcer les unités de production informelles   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La concertation permanente entre le PNUD, l'UNCDF et l'ADEPME, ainsi que la valorisation respective des trois institutions et le suivi des activités conjointement mené par les points focaux a joué un rôle majeur dans le traitement efficace des dossiers et le réajustement à temps dans la mise en œuvre des activités</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêt brutal des activités</li> <li>Difficultés des promoteurs/trices à s'inscrire sur la plateforme du fait du faible niveau scolaire</li> <li>Réorientation des activités planifiées</li> </ul>  |
| Produit 1.2 D'ici à 2023, les Ministères en charge de la mise en œuvre du PSE ont les capacités de formuler des stratégies intégrant le renforcement de l'employabilité des jeunes et des femmes  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêt brutal des activités</li> <li>Réorientation des activités planifiées</li> </ul>  |
| Produit 1.3 D'ici à 2023, les institutions nationales ont la capacité de formuler et de mettre en œuvre une stratégie de mise en synergie des politiques sectorielles en faveur du développement de chaînes de valeur   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés à mobiliser des partenaires pour la mise en œuvre des activités</li> </ul>   |
| Effet 2 : D'ici à 2023, les populations vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les TPME disposent d'un réel potentiel de développement dans les domaines de la transformation des produits agricoles mais accèdent difficilement au financement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Précarité des TPME qui sont toujours confrontés aux difficultés d'accès aux financements, pourtant disponibles</li> </ul>  |
| Produit 2.1 D'ici à 2023, les populations vulnérables (jeunes et femmes) disposent de capacités techniques et entrepreneuriales pour leur autonomisation économique   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La création d'une facilité d'investissement est essentielle pour encadrer le programme et assurer la poursuite des investissements dans le futur. L'utilisation du « Dual key system » dans la sélection des projets a une grande valeur ajoutée en fournissant des projets à la fois percutants et viables.</li> <li>Pertinence des points de service supplémentaires pour une meilleure proximité avec les clients ruraux et marginalisés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une baisse d'efficacité des interventions</li> <li>Déficit de personnel compétent au niveau des partenaires opérationnels et au niveau des bénéficiaires pour la duplication de certains projets et leur mise à l'échelle surtout pour les projets catalytiques dont les financements et la durée sont trop limités</li> </ul> |
| Produit 2.2 D'ici à 2023, les ménages vulnérables, en zone rurale ont les capacités d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de compétences au sein des bénéficiaires pour l'entretien des actifs durables</li> <li>Absence de mesures d'accompagnement pour assurer la durabilité des infrastructures lors de la formulation des projets</li> <li>Difficultés de paiement de la prime d'assurance</li> </ul>                                       |



| EFFETS/PRODUITS   | Leçons apprises   | Principales contraintes   |
|---|---|---|
| Produit 2.3 D'ici à 2023, les institutions des secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques mettent en place des mécanismes d'appui pour le développement de chaînes de valeur, au profit des populations vulnérables  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lourdeurs administratives pour les décaissements</li> <li>• Restrictions de mouvement dues à la pandémie</li> </ul>  |
| Effet 3 : d'ici à 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes   | L'utilisation des outils du numérique constitue une solution alternative pour assurer la continuité de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités   |   |
| Produit 3.1 : D'ici à 2023, les communes vulnérables disposent de capacités pour développer des mécanismes de résilience aux changements climatiques et de protection des écosystèmes   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retards dans le traitement des Demandes de Retrait de Fonds à soumettre au FIDA.</li> <li>• Retards dans la signature de l'Accord de financement pour la mise en œuvre du G5 Sahel + Sénégal</li> <li>• Retard dans les procédures de marchés pour les projets sous exécution nationale</li> </ul>   |
| Produit 3.2 D'ici à 2023, le Gouvernement renforce les cadres de gestion des risques et de catastrophes au niveau national et local   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retards dans la validation des études techniques</li> </ul>  |
| Effet 4 : D'ici à 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficientes permettant d'assurer l'accès des enfants et des populations les plus vulnérables à des offres d'éducation et de formation de qualité  | Le déploiement de l'apprentissage à distance et numérique avec la création récente d'une unité dédiée au sein du MEN, offre une occasion unique de « réinventer l'éducation » et d'explorer le développement de nouvelles modalités afin d'élargir les opportunités d'éducation alternative et d'accélérer les résultats pour les enfants et les jeunes non scolarisés. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs activités initialement prévues pour 2020 ont été retardées avec des réaménagements substantiels dans la programmation conjointe entre le SNU et le Gouvernement</li> </ul>   |
| Produit 4.1 Les institutions d'éducation et de formation ont des capacités renforcées pour assurer une éducation de meilleure qualité   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système éducatif avait une expérience et une capacité très limitées au départ pour répondre aux fermetures d'écoles nationales et assurer la continuité des apprentissages</li> </ul>   |
| Produit 4.2 Les enfants et les jeunes en situation d'exclusion, ainsi que les populations les plus vulnérables et notamment les filles, bénéficient de programmes de scolarisation, de réinsertion, d'alphabétisation ou de formation professionnelle adaptés à leurs besoins   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement dans les priorités du Gouvernement qui ont nécessité des ajustements substantiels dans la programmation du SNU</li> <li>• Retard dans la mise en œuvre des activités initialement prévues en 2020</li> </ul>  |
| Produit 4.3 Les institutions en charge de l'éducation et de la formation disposent de capacités de pilotage et de gestion renforcées permettant de transformer les ressources disponibles en résultats accrus (GAR) et d'asseoir une culture de transparence, d'inclusion dans la prise de décision, et de redevabilité à tous les niveaux du système |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget national et la mobilisation des allocations pour intensifier les interventions en faveur des enfants non scolarisés n'ont pas abouti</li> <li>• Report du programme de recherche et d'évaluation avec une référence particulière à l'évaluation des interventions de scolarisation accélérée par la passerelle ciblant les enfants non scolarisés</li> <li>• Non fonctionnalité des structures de pilotage et de coordination sectorielle</li> </ul> |

## EFFETS/PRODUITS

## Leçons apprises

## Principales contraintes

Effet 5 : D'ici à 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité

- La capacité d'anticipation et la mise à profit de partenariats stratégiques et d'engagement communautaire ont grandement contribué à la mobilisation efficace de toutes les parties prenantes autour d'un cadre d'action efficace pour la réponse à la COVID-19 au Sénégal.
- Les efforts déployés pour promouvoir l'accès aux services de santé aux niveaux national, régional et communautaire ont permis de maintenir les services de base disponibles pendant la réponse à la COVID-19 et d'inverser la tendance à la baisse des visites dans les établissements de santé au cours des deux derniers trimestres (T3 et T4) de l'année.
- La décentralisation de l'utilisation de l'oxygène au niveau des postes et de l'amoxicilline dispersible à tous les niveaux a amélioré la qualité pour la prise en charge de la pneumonie, première cause de décès des enfants moins de cinq ans.

Produit 5.1 : D'ici à 2023, les structures de base et de référence de santé, Nutrition, WASH fournissent des services intégrés de qualité en SRMNIA/PF, VIH/SIDA, Nutrition, Wash, maladies non transmissibles et Violences/Traumatismes appui à l'enregistrement à l'état civil aux populations surtout les plus vulnérables notamment les mères, les nouveaux nés, les enfants, les adolescent(e)s/jeunes

- Qualité insuffisante dans la gestion des urgences maternelle/néonatale et infantile
- Faible effectivité de la mise en œuvre du paquet intégré des soins attentifs

Produit 5.2 : D'ici à 2023 les communautés particulièrement les groupes vulnérables disposent des connaissances et des compétences nécessaires sur la prévention / détection précoce des maladies, la santé sexuelle et de la reproduction, les violences / traumatismes, les mesures d'hygiène et d'assainissement de base, l'amélioration de la nutrition, l'accès à l'eau potable, en vue de l'utilisation adéquate des services

- Mobilisation insuffisante des ressources nationales (Budget Etat, secteur privé, ressources domestiques) ;
- Déficit dans la coordination sectorielle et intersectorielle à tous les niveaux
- Discontinuité des interventions

Produit 5.3 : D'ici à 2023, les institutions nationales et communautaires disposent de capacités en matière de gouvernance pour une meilleure prise de décision basée sur des évidences, le genre, l'équité et la redevabilité afin d'accroître la résilience dans le secteur de la santé, la nutrition et l'eau/hygiène/assainissement

- Insuffisance dans la coordination sectorielle et multisectorielle
- Déficit de complétude et de qualité des données (intégration des données communautaires, du privé, des EPS)
- Faible mobilisation des ressources domestiques

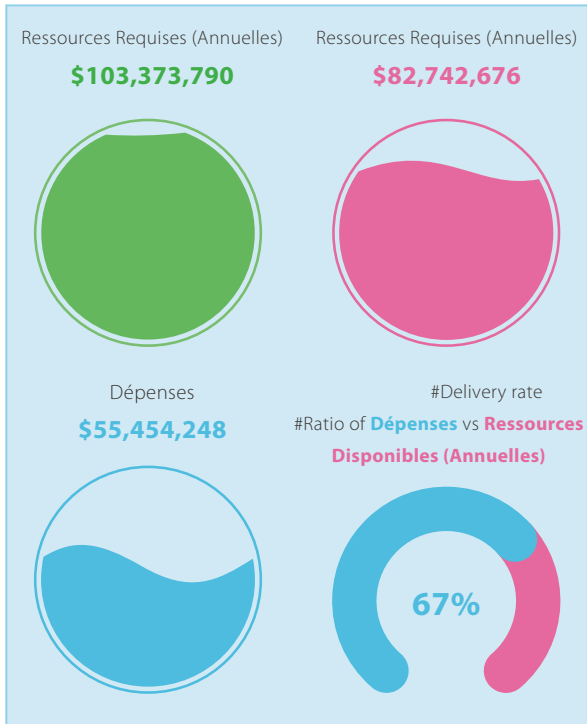
| EFFETS/PRODUITS  | Leçons apprises  | Principales contraintes  |
|--|--|--|
| <p>Effet 6 : D'ici à 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, les pratiques néfastes et discriminatoires</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'année 2020 a permis une meilleure coordination des actions du SNU et des PTF évoluant dans le secteur de la protection sociale en vue d'accompagner le gouvernement dans le cadre de la réponse à la COVID-19.</li> <li>La pandémie a révélé la nécessité de la mise à jour du RNU mais également son extension à d'autres groupes vulnérables notamment les enfants de la rue, les personnes évoluant dans le secteur informel etc.</li> </ul> |  |
| <p>Produit 6.1 : D'ici à 2023, les mécanismes de ciblage, de gouvernance, de suivi et évaluation de la protection sociale sont améliorés</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est nécessaire de faire du RNU l'outil de référence pour inciter tous les acteurs travaillant dans le secteur de la protection sociale à l'utiliser dans le ciblage des actions de protection sociale</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Multisectorialité et éclatement des textes législatifs et réglementaire traitant de la protection sociale</li> </ul>  |
| <p>Produit 6.2 : D'ici à 2023, les autorités disposent d'information analytique détaillée sur le financement des secteurs sociaux</p>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de données statistiques fines et récentes</li> <li>Manque de réactivité des administrations publiques pour une meilleure identification du financement dans la protection sociale</li> <li>Le bouleversement du calendrier de l'établissement du budget</li> <li>Manque de dialogue avec les sectoriels pour une meilleure allocation des ressources dans les secteurs sociaux</li> </ul>   |
| <p>Produit 6.3 : La communauté, les familles, les femmes, les jeunes et les enfants (filles et garçons) ont leurs capacités à prévenir et à répondre aux violences, à l'exploitation, aux pratiques néfastes ou discriminatoires renforcées</p>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Suspension des activités pendant 4 mois</li> <li>Les restrictions de déplacement et de rassemblement ont affecté la tenue des activités de mobilisation sociale.</li> <li>Mobilisation insuffisante de ressources pour répondre aux besoins</li> </ul>  |
| <p>Produit 6.4 : Les prestataires de services de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail ont des capacités renforcées pour mieux prévenir, détecter et prendre en charge les cas de violences, d'exploitation, de pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La faiblesse générale des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition des services publics de prévention et prise en charge des cas de protection qui affecte leur fonctionnalité, en dehors de financements extérieurs possibles</li> <li>Application de la loi limitée en termes de répression des auteurs de violations de droits sur les enfants, en particulier concernant les enfants en situation de rue et dans certaines daara, et les MGF</li> <li>Capacités insuffisantes de coordination et de suivi au niveau national des opérations de retrait des enfants, et en protection de l'enfant en général</li> </ul> |

| EFFETS/PRODUITS   | Leçons apprises   | Principales contraintes   |
|---|---|---|
| <p>Produit 6.5 : Les institutions aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités renforcées pour développer, intégrer et mettre en œuvre, dans les politiques et budgets, les stratégies en matière de protection contre les violences, l'exploitation, les pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons</p> |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion non systématique des cadres nationaux multisectoriels de pilotage, coordination et suivi, des politiques et stratégies notamment dans les domaines de la protection de l'enfant, des MGF et des VBG</li> <li>• Déficit de coordination</li> <li>• Déficit d'information et de coopération entre SNU-Ministère pour le développement des budgets-programmes et articulation des appuis SNU aux plans nationaux</li> </ul> |
| <p>Effet 7 : D'ici à 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre de services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation d'outils collaboratifs a permis au Gouvernement de s'organiser de manière à assurer la continuité du service public afin de renforcer l'offre de services publics</li> <li>• Nécessité d'une meilleure implication des régions dans les programmes de renforcement des capacités</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un pressant besoin de renforcement des capacités à la base</li> </ul>  |
| <p>Produit 7.1 : D'ici à 2023, les acteurs institutionnels et communautaires disposent de capacités renforcées pour la promotion et l'enregistrement effectif des faits d'état civil et la production de statistiques vitales</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération entre le système de santé et l'état civil a rehaussé le taux d'enregistrement des enfants à la naissance et donc l'utilisation des services d'état civil. Dans la région de Sédhiou par exemple, 80% des enfants nés entre mars et mai 2020 ont été enregistrés</li> <li>• L'utilisation de Rapid Pro comme outil de reportage a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les services de l'état civil, en raison de sa simplicité, ainsi que de la visualisation immédiate des données</li> </ul> | <p>Faible exécution des activités planifiées à cause des interdictions des déplacements inter-régions et des rassemblements, entre autres</p>   |
| <p>Produit 7.2 : D'ici à 2023, les institutions centrales et locales, les structures nationales de statistique et d'évaluation disposent de compétences améliorées pour assurer une meilleure disponibilité et utilisation des données de qualité désagrégées, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes publics</p>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On note un réel besoin de renforcement de capacités des ministères sectoriels pour consolider les acquis de l'application de l'Indice de l'Autonomisation de la femme (IAF) afin qu'il soit intégré dans le système statistique national.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exercice de priorisation des indicateurs et cibles de l'ODD 16 n'a pu être réalisé, faute de disponibilité des agents de l'administration</li> <li>• Retard dans la mise à disposition des fonds</li> </ul>  |
| <p>Produit 7.3 : D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de mécanismes de consolidation de la gouvernance démocratique pour améliorer le climat politique</p>  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs impliqués dans le dialogue politique n'ont pas pu s'accorder sur des points tels que la date des prochaines élections locales, le choix d'une autorité "neutre" en charge de la gestion des élections</li> </ul>   |
| <p>Produit 7.4 : D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de capacités renforcées en termes de synergie d'actions pour prévenir les conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme</p>   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit de communication des conclusions du rapport du MAEP au profit des citoyens</li> <li>• Faiblesse des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'actions du MAEP</li> </ul>   |

| EFFETS/PRODUITS  | Leçons apprises   | Principales contraintes  |
|--|---|--|
| <p>Produit 7.5 : D'ici à 2023, les institutions publiques y compris les corps de contrôle disposent de capacités renforcées pour développer, adopter et appliquer des textes en vue du renforcement de la gouvernance administrative, du contrôle et d'audit des procédures</p>  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecart constaté dans les contrats signés par rapport aux lois ou réglementations</li> <li>• Méconnaissance des agents des enjeux du secteur minier</li> </ul>  |
| <p>Effet 8 : D'ici à 2023, les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, le contrôle citoyen (élaboration, mise en œuvre, SE) dans les Politiques Publiques en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance</p>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un meilleur encadrement des services techniques déconcentrés et un leadership dynamique du maire représentent les deux éléments clés du succès</li> <li>• Les jeunes restent les acteurs les moins impliqués dans le processus de suivi des traités de l'Union Africaine (UA)</li> <li>• Les questions liées à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la corruption restent encore sensibles et montrent de plus en plus une méfiance vis-à-vis des institutions.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel judiciaire en charge de l'application des lois (magistrats) ainsi que les parlementaires ne sont pas suffisamment outillés sur l'application des instruments internationaux notamment les traités de l'UA (en raison de la faible harmonisation avec la législation nationale)</li> </ul>  |
| <p>Produit 8.1 : D'ici à 2023, les collectivités territoriales disposent de capacités renforcées pour la mise en œuvre des plans de développement local prenant en compte les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes vulnérables ainsi que les dimensions environnementales et les changements climatiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La proximité des structures d'accompagnement des Collectivités Territoriales et des ressources humaines et matérielles conséquentes permettront aux Collectivités Territoriales de mieux couvrir les questions centrales de développement en particulier ceux liés aux femmes, enfants, adolescents et aux groupes vulnérables</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt ou retard des activités au niveau national et de certaines collectivités territoriales, notamment dans la réactualisation de Plan de Développement Communal (PDC) intégrant les ODD et dans l'organisation de formations ciblées au profit des acteurs locaux.</li> <li>• Ralentissement de la construction du réseau des Maires de Collectivités Territoriales Amies des Enfants (CTAE) dans la région de Kolda (Présidé par le Maire de Médina Yoro Foula)</li> </ul> |
| <p>Produit 8.2 : D'ici à 2023, la société civile et les groupes vulnérables disposent de capacités améliorées pour formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement</p>  |   |  |
| <p>Produit 8.3 : D'ici à 2023, les acteurs institutionnels et la société civile disposent de capacités renforcées en suivi évaluation et en surveillance de la mise en œuvre des obligations internationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme</p>  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous représentativité des femmes dans le secteur minier</li> <li>• Lenteur dans la finalisation de la Stratégie nationale et du Plan d'action national</li> <li>• Instabilité au niveau du management de la Direction des Droits Humains du Ministère de la Justice</li> </ul>  |

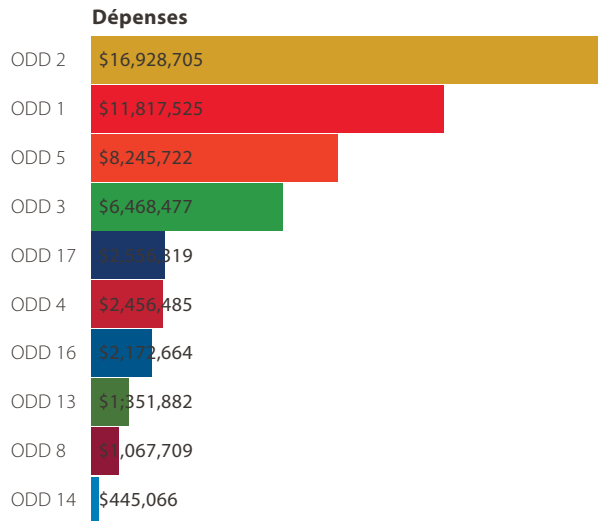
## 2.6 APERÇUS DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2020

Au début de 2020, le montant total des ressources évaluées comme requises pour l'année était \$103 373 790. Les ressources disponibles étaient \$82 742 676 ou 80% des ressources requises. Cependant, seulement 67% des ressources disponibles ont été dépensées principalement en raison d'obstacles structurels causés par la COVID-19.

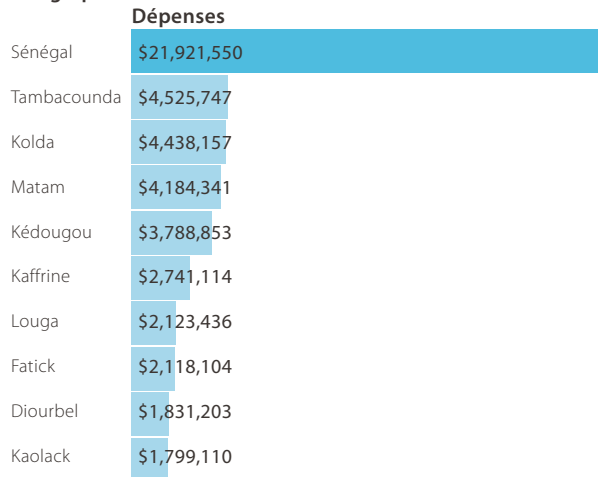


### TOP 10

#### Ojectif de développement durable



#### Géographie



### Gap de financement

Bien qu'il ait reçu la plupart des ressources des Nations Unies en 2020, l'ODD 2 présente les plus grands déficits de financement parmi les 17 ODD, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Les couleurs en gras indiquent les ressources disponibles en USD. / Les couleurs claires indiquent les ressources totales requises en USD.



Cela reflète peut-être en partie l'impact de la pandémie sur l'aggravation de la faim dans le pays et a empêché la mobilisation de plus de ressources pour répondre aux besoins requis. Compte tenu de la nature de la crise, il n'est pas surprenant que le deuxième ODD avec le plus grand déficit de financement soit l'ODD 3. La pandémie a mis en évidence les faiblesses préexistantes du secteur de la santé et a ajouté une pression supplémentaire sur les services. Le besoin de financement pour répondre aux besoins plus élevés du secteur de la santé se traduit par un écart de financement plus important.



**3**

**PERSPECTIVES ET  
OPPORTUNITÉS POUR 2021**



L'actuel cycle de l'UNCF 2019-2023 du Sénégal fortement perturbé par la pandémie de la COVID-19 et réaménagé fera l'objet d'une revue annuelle en 2021 conformément aux directives de son Suivi et Evaluation. L'Equipe Pays du Sénégal continuera à travailler dans un cadre de réponse d'urgence pour atténuer l'impact de la pandémie de la COVID-19. Les stratégies et interventions seront alignées sur le plan national de réponse contenu dans le PAP2A du PSE conformément au Comité de pilotage conjoint des Nations Unies qui a entériné le plan de travail conjoint 2021.



Les priorités pour l'année 2021 du Sénégal ont été définies à travers un processus participatif conformément à l'Agenda 2030 et aux priorités contenues dans le PAP2A.

2021 sera une année exceptionnelle pour le SNU au Sénégal du fait de l'aggravation attendue sur les retombées sociales et économiques de la pandémie notamment pour les populations les plus vulnérables dans une année caractérisée par des risques de tensions sociales du fait de l'approche des élections locales et législatives. Ainsi 2021 nécessitera une attention particulière sur jeunesse à travers une approche multidimensionnelle, en soutien aux efforts du Gouvernement dans le domaine de l'emploi des jeunes.

Les principales priorités pour 2021 restent la poursuite de la réponse à la COVID-19 dans le secteur de l'emploi, de la sécurité alimentaires, de la résilience aux changements climatiques mais aussi et surtout dans celui de l'éducation, la santé y compris le soutien à la mise en œuvre du plan national de vaccination, la protection sociale et la gouvernance.

A cela s'ajoute la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la réforme SDNU qui devrait apporter un soutien plus cohérent et efficace, notamment en mettant davantage l'accent sur les initiatives et la programmation conjointes.

REPONSE COVID-19 A TRAVERS LE PLAN DE TRAVAIL CONJOINT 2021

Tenant compte de la pandémie de la COVID-19, le budget

total de 2021 a considérablement augmenté et se chiffre à \$ 415 403 385. Les 12% de ce budget vont à la priorité stratégique relative au capital humain notamment l'accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale avec l'appui de l'UNICEF, UNFPA, l'OMS, le PAM, l'ONUSIDA, la FAO, ONUFEMMES et l'OIM pour ne citer que ces agences qui se concentrent sur le développement du capital humain y compris la santé maternelle néonatale, infantile et des jeunes. Cet axe couvre également l'éducation et la protection sociale et spécialisée.

Il est bon de noter que les interventions relatives à la croissance économique inclusive et durable restent pour 2021 les plus importantes pour accompagner le Gouvernement du Sénégal dans la relance économique, suite à la pandémie de la COVID-19. En effet 84% du budget sont orientés vers ce secteur soit un montant total de \$ 350 415 000. Les principales Agences qui, entre autres, interviennent dans ce pilier sont : l'ONUDI, le FAO, le BIT, le FIDA, le PNUD, le PAM, l'ONU-FEMMES et l'UNCDF. Les interventions vont principalement porter sur :

- L'appui au Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles intégrées ;
- La création d'opportunités économique pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la création de richesse des groupes vulnérables ;
- Le renforcement de la résilience des groupes vulnérables face aux effets induits du changement climatique.

Les aspects de gouvernance de paix et de sécurité restent aussi une préoccupation pour 2021 avec des agences comme le PNUD, l'ONU-FEMMES, l'ONUDC, l'HCDH, l'UNHCR, l'UNICEF etc. Les interventions vont surtout porter sur l'appui à l'amélioration de la qualité et de l'équité dans l'offre de services publics mais aussi et surtout l'accompagnement des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables dans l'exercice de leur rôle et du contrôle citoyen avec un plus de 3% du budget de 2021.

## MISE EN ŒUVRE DES ODD

L'année 2021 sera caractérisée au Sénégal par le passage de la réponse à la crise à des approches innovantes pour identifier et faire progresser les secteurs d'accélérateurs des ODD tels que définis dans la feuille de route de la Décade pour l'action de l'Agenda 2030. Le développement du capital humain, l'agriculture, l'économie verte et le tourisme sont des domaines clés pour l'accélération des ODD au Sénégal. Le Comité Directeur Conjoint Gouvernement et ONU sera formalisé pour mieux accompagner le Sénégal dans le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Il faudra noter que dans le cadre du renforcement du capital humain un accent particulier sera mis en 2021 dans le renforcement des politiques en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat par suite du Conseil Présidentiel tenu à ce sujet. En effet, la forte prévalence des jeunes dans la



population est un avantage potentiel pour le Sénégal mais pose également des défis structurels.

## LNOB

L'Equipe Pays des Nations Unies va soutenir :

- La mise en œuvre du plan d'action du Protection Against Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) pour 2021 conformément aux directives du Siègle ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion des personnes handicapées ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour la jeunesse au Sénégal ;
- L'analyse de la demande, de l'offre de formation et des lacunes en compétences numériques dans les secteurs clés pour l'économie ;
- L'étude d'impact de l'économie numérique sur les secteurs / industries / chaînes de valeur présentant le plus grand potentiel d'emploi des jeunes ;
- L'analyse de l'écosystème d'appui à l'entrepreneuriat numérique ;
- La mise en place d'un tableau de bord de l'égalité des sexes ;
- La promotion des valeurs et normes et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, y compris le plaidoyer pour le respect et la protection des droits de l'homme et l'égalité des sexes et la promotion de l'engagement de LNOB.

## STRATEGIE DES OPERATIONS

Dans le cadre de l'unité dans les opérations les Nations Unies envisagent de mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Veiller à la pleine mise en œuvre et au respect de toutes les politiques et procédures pertinentes de l'United Nations Security Management System par toutes les organisations et le personnel des Nations Unies ;
- Assurer le devoir de diligence du SNU en relation avec la COVID-19.

## PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Le SNU va concevoir et mettre en œuvre des solutions multisectorielles et des programmes catalytiques pour mobiliser des financements supplémentaires pour accélérer la réalisation des ODD. Par ailleurs il est prévu la mise en œuvre des stratégies de financement intégrées pour accélérer les progrès des ODD. L'Equipe Pays des Nations Unies s'appuie sur des partenariats solides et innovants avec des partenaires existants et potentiels et mobilise des ressources auprès de sources internes et externes à l'appui de l'accélération du PNUAD et des ODD.

- et fédérateur des interventions dans ce domaine ;
- Faire un plaidoyer auprès des ministères sectoriels et des PTF pour une meilleure utilisation du RNU dans les programmes de ciblage au niveau des différents secteurs sociaux. La DGPSN doit être accompagnée pour renforcer la communication et les échanges avec les Ministères sectoriels sur le RNU ;
- Après la mise à jour du RNU, établir une stratégie de sortie dans le cadre du programme de cash transfert.

## Recommandations à l'attention du Groupe Interagence de Suivi-Evaluation (GISE)

- Mettre en place un dispositif de suivi et de domestication des instruments régionaux et internationaux.

# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

## Recommandations à l'intention du Gouvernement

- Renforcer l'engagement des partenaires pour un meilleur portage du processus d'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe et de renforcement du dispositif de gestion des risques de catastrophe ;
- Intensifier la coordination et le dialogue dans le cadre du Plan de riposte du secteur de l'éducation et l'élargir à la plateforme sectorielle (GNPEF) afin, notamment, de revisiter la stratégie sectorielle (PAQUET) et ses priorités en vue de renouer avec les objectifs de l'ODD 4 à l'Horizon 2030 ;
- Développer des initiatives conjointes sous le patronage conjoint du MEN et du Ministère en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour accélérer les efforts de réinsertion scolaire et socio-professionnelle des enfants et des jeunes, y compris à travers le financement du Gouvernement dans le cadre du budget programme, afin de renouer avec les objectifs de l'ODD 4 d'ici à 2030 ;
- Augmenter et maximiser les ressources dédiées aux services contribuant à la protection des femmes et des enfants (au niveau multisectoriel s/c MFFGPE et dans chacun des secteurs concernés), y compris à travers les budgets-programmes des différents secteurs, dans le cadre de « Safe cities » pour la sécurisation des femmes et personnes vulnérables dans les villes, et dans le cadre des groupes sectoriels et thématiques des partenaires au développement ;
- Adopter la loi portant statut des daara ;
- Adopter le Code de l'enfant ;
- Accélérer la finalisation et l'adoption de la Stratégie Nationale pour l'Abandon des Mutilations Génitales Féminines assortie de son plan d'action multisectoriel, incluant des engagements sectoriels clairs ;
- Améliorer la communication autour des résultats du dialogue politique auprès du grand public ;
- Impliquer la société civile dans la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique ;
- Mettre en œuvre des mécanismes efficaces de gestion des conflits d'intérêt dans le secteur extractif
- Renforcer l'accès du public aux informations disponibles sur les processus et décisions d'octroi de contrats miniers ;
- Mobiliser davantage de ressources pour la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- Réviser la Loi sur la déclaration de patrimoine.

## Recommandations à l'attention de l'Equipe Pays des Nations Unies

- Mobiliser des ressources additionnelles afin de capitaliser l'approche novatrice de la plate-forme auprès des partenaires privés et publics ;
- Mutualiser les actions en cours au niveau du SNU avec les autres Agences qui interviennent dans le secteur de l'emploi ;
- Développer une stratégie spécifique et une base de données en ligne dans le but d'attirer plus d'investisseurs privés et de bailleurs. La plateforme UNINFO en tant que mécanisme de reportage constitue un bon début et doit être partagée avec les partenaires de mise en œuvre, les partenaires au développement et les partenaires stratégiques en tant qu'outils de communication et de plaidoyer ;
- Maintenir le renforcement des capacités d'intervention des structures productrices de statistiques, notamment l'ANSD, dans la production de données fiables et désagrégées alignées aux ODD ;
- Mettre en place des dispositifs de monitoring des ODD avec les ministères sectoriels afin de favoriser un reportage régulier des progrès enregistrés ;
- Appuyer les collectivités territoriales à développer et mettre en œuvre des plans de développement faisables et mobilisateurs de ressources et les inciter à se soumettre aux exercices du rapport local volontaire afin de mieux localiser les ODD.

## Recommandations à l'attention des Groupes de Résultats

- Systématiser le monitoring des Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU) et la mise en œuvre des recommandations ;
- Accélérer mise en œuvre de la feuille de route « Rendre le Sénégal exempt de DAL d'ici à 2030 » ;
- Renforcer la Plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques ;
- Appuyer la définition diligente d'un statut pour la PNA ;
- Renforcer les capacités de dialogue social en protection de l'enfant à l'échelle nationale, en accélérant le lancement et la dissémination des guides de dialogue social (guides d'autoprotection pour les enfants, guide de protection de l'enfant à l'usage des parents, guide de dialogue communautaire en protection de l'enfant, argumentaire sur le mariage d'enfant) ;
- Mettre en place un cadre de concertation régulier MFFGPE-Partenaires sur l'ensemble des questions de

# ANNEXE

## Principaux résultats de la réponse COVID-19

| #Pilier 1 - #LA SANTÉ D'ABORD : Protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise  |                              |
|--|------------------------------|
| Indicateur 1-1 - Nombre de personnes ayant accès aux services de santé essentiels (non liés au COVID-19), ventilé par sexe, groupe d'âge et populations à risque   | 110640                       |
| Indicateur 1-4 - Nombre d'agents de santé communautaires bénéficiant d'un soutien des Nations Unies pour maintenir les services essentiels depuis les interruptions de la COVID-19, ventilé par type de soutien  | 4081282                      |
| #Pilier 2 - #PROTÉGER LES PERSONNES : Protection sociale et services de base   |                              |
| Indicateur 2-1 - Nombre de personnes touchées avec des fournitures et des services essentiels WASH (y compris les articles d'hygiène), ventilés par sexe, groupe d'âge et population à risque  | 2071643                      |
| Indicateur 2-2 - Nombre d'enfants pris en charge avec un apprentissage à distance / à domicile, ventilé par sexe, #Nombre, #Total  | 600818                       |
| Indicateur 2-3 - Nombre d'enfants du primaire recevant des repas ou des alternatives aux repas, comme les rations à emporter, ventilé par sexe et modalités de transfert   | 214135                       |
| Indicateur 2-5 - Nombre de bénéficiaires des régimes et services de protection sociale liés à la pandémie de la COVID-19, ventilé par type de programme, territoire (rural / urbain), sexe, groupe d'âge et population à risque, #Nombre, #Femelle Cash contre productivité / programmes de transfert              | 45964                        |
| #Pilier 3 - #RÉPONSE ÉCONOMIQUE ET RECOVERY : Protéger les emplois, les petites et moyennes entreprises et les travailleurs vulnérables de l'économie informelle   |                              |
| Indicateur 3-2 - Nombre d'entreprises du secteur privé et de travailleurs du secteur formel et informel soutenus pendant et après la pandémie COVID-19   | 20                           |
| Indicateur 3-4 - Nombre de bénéficiaires directs des régimes de protection de l'approvisionnement alimentaire  | 14900                        |
| # Pilier 4 - #RÉPONSE MACROÉCONOMIQUE ET COLLABORATION MULTILATÉRALE   |                              |
| Indicateur 4-1 - Le pays a-t-il entrepris des études d'impact socio-économique en réponse à la crise de la COVID-19, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, les populations à risque dirigées  | Évaluation (s) effectuée (s) |
| Indicateur 4-2 - Si le pays met en œuvre des politiques éclairées par l'évaluation des impacts socio-économiques, dirigées vers les populations à risque   | Oui                          |
| #Pilier 5 - #COHÉSION SOCIALE ET RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE  |                              |
| Indicateur 5-1 - Nombre d'organisations bénéficiant du renforcement des capacités institutionnelles afin que les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs puissent travailler ensemble pour façonner les réponses politiques socio-économiques, #Nombre, #Employeurs et entreprises (EBMO) | 2                            |
| Indicateur 5-2 - Nombre d'organisations communautaires capables de répondre et d'atténuer la pandémie, de lutter contre la violence domestique liée au COVID-19, le racisme, la xénophobie, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination, de prévenir et de remédier aux violations des droits humains   | 311                          |
| Indicateur 5-3 - Nombre d'espaces de dialogue social, de plaidoyer et d'engagement politique facilités avec la participation des populations et groupes à risque   | 5                            |



**NATIONS UNIES**  
**SENEGAL**



Immeuble Wollé Ndiaye,  
Route des Almadies  
BP 154 · Dakar · Senegal

Tél.: + 221 33 859 67 43  
Email: [contact@onusenegal.org](mailto:contact@onusenegal.org)  
Site web: [www.onusenegal.org](http://www.onusenegal.org)